



RAPPORT

DU

BURKINA FASO

EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE
EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DE BEIJING

(BEIJING + 5)

Ouagadougou
Juin 1999

MINISTÈRE
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE
EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DE BEIJING
(BEIJING + 5)

Ouagadougou, Juin 1999

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	ii-iv
APERCU GENERAL.....	1
INTRODUCTION.....	2-5
MECANISMES INSTITUTIONNELS CHARGES DE FAVORISER LA PROMOTION DE LA FEMME.....	6-10
FEMMES ET PRISE DE DECISION.....	11-14
FEMMES – EDUCATION – FORMATION ET PETITE FILLE.....	15-22
FEMMES ET MEDIAS.....	23-27
FEMMES ET SANTE.....	28-36
DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME.....	37-39
VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE.....	40-42
FEMMES ET PAUVRETE (PAUVRETE – ECONOMIE – EMPLOI).....	43-50
FEMMES ET ENVIRONNEMENT.....	51-54
CONCLUSION.....	55

ANNEXES

* Données statistiques

* Liste des participants à l'élaboration du rapport

LISTE DES ABREVIATIONS

ADI	:	Amicale Burkinabé des Infirmières
ABPAM	:	Association Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants
AMBF	:	Association des Maires du Burkina Faso
AME	:	Association des Mères Educatrices
AMIU	:	Aspiration Manuelle Intra-Utérine
BAC	:	Baccalauréat
BEPC	:	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BPAF	:	Bureau de Promotion des Activités des Femmes
CEBNF	:	Centre d'Education de Base Non formelle
CEDEAO	:	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	:	Certificat d'Etudes Primaires
CES/AGF	:	Conservation des Eaux et du Sol
CFPI	:	Centre de Formation Professionnelle de l'Information
CHN	:	Centre Hospitalier National
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
CIERRO	:	Centre Inter-Etat d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou
CILSS	:	Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLAC	:	Centre de Lecture et d'Action Culturelle
CM	:	Centre Médical
CMA	:	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CNCA	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CND	:	Commission Nationale de la Décentralisation
CNLPE	:	Comité National de Lutte contre la Pratique de l'Excision
CNLS	:	Comité National de Lutte contre le Sida
CONAGESE	:	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONALDIS	:	Commission Nationale de Lutte contre les Discriminations à l'égard des femmes
CONAPAF	:	Commission Nationale de suivi de la mise en œuvre des stratégies et du Plan d'Action pour le renforcement du rôle des Femmes dans le processus de développement
CPAF	:	Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
COPOD	:	Comité de Pilotage des ONG sur la Désertification
CPF	:	Code des Personnes et de la Famille
CRAEF	:	Commission de Réflexion et d'Action pour l'Education des Filles
CREPA	:	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
CRPA	:	Centre Régional de Promotion Agricole
CSFS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale

DEP	:	Direction des Etudes et de la Planification
DEUG	:	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DPEF	:	Direction de la Promotion de l'Education des Filles
DREE	:	Direction Régionale de l'Environnement et de l'Eau
ENEP	:	Ecole Nationale des Enseignements du Primaire
ENSA	:	Ecole Nationale de Santé Animale
ENSP	:	Ecole Nationale de Santé Publique
EVF	:	Education à la Vie Familiale
FAAGRA	:	Fonds d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus des Agricultrices
FAARF	:	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAPE	:	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	:	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FEER	:	Fonds de l'Eau et de l'Equipeement Rural
FEMSA	:	Formation des Femmes et des Jeunes Filles en Mathématiques et Sciences en Afrique
FESPACO	:	Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou
FONAPE	:	Fonds National d'Appui à la Promotion de l'Emploi
GV	:	Groupement Villageois
GVF	:	Groupement Villageois Féminin
IEC	:	Information - Education - Communication
IECC	:	Information - Education - Communication et Conscientisation
INA	:	Institut Nationale d'Alphabétisation
IUTS	:	Impôt Unique sur le Traitement des Salaires
INJS	:	Institut National de la Jeunesse et des Sports
LIPDHD	:	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
MASF	:	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
MCC	:	Ministère de la Communication et de la Culture
MEBA	:	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEG	:	Médicaments Essentiels Génériques
MESSRS	:	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MGF	:	Mutilations Génitales Féminines
MPF	:	Ministère de la Promotion de la Femme
MST	:	Maladies Sexuellement Transmissibles
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies

PAICB/LCP	:	Programme d'Appui aux Initiatives Communautaires de Base/Lutte Contre la Pauvreté
PAGPF	:	Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine
PANE	:	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAN/LCD	:	Plan d'Action National/Lutte Contre la Désertification
PAPME	:	Projet d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise
PDRI	:	Projet de Développement Rural Intégré
PEV	:	Programme Élargi de Vaccination
PF	:	Planification Familiale
PGRN	:	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PNAR-TD	:	Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflétés
PNSA	:	Programme National de Développement des Services Agricoles
PNGT	:	Programme National de Gestion des Terroirs
PSAN	:	Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PSP	:	Poste de Santé Primaire
RAF	:	Réforme Agricole et Foncière
RCPE	:	Réseau des Caisses Populaires du Burkina
RECIF-ONG	:	Réseau de Communication, d'Information et de Formation des ONG
RJFOD	:	Réseau de Journalistes en Population et Développement
RNB	:	Radio Nationale du Burkina
SIDA	:	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SMI	:	Santé Maternelle et Infantile
SPEF	:	Service de Promotion de l'Éducation des Filles
SP/SIDA	:	Secrétariat Permanent de lutte contre le SIDA
SR	:	Santé de la Reproduction
TNB	:	Télévision Nationale du Burkina
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNAFIB	:	Union Nationale des Femmes de l'Image du Burkina
VIH	:	Viras Immuno Humain

APERÇU GÉNÉRAL

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays a pris part à la 4e conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing du 04 au 15 septembre 1995 ; il a souscrit aux conclusions et recommandations de ladite rencontre, et a pris l'engagement de les exécuter.

Le présent rapport d'évaluation à mi - parcours de la décennie post Beijing est le fruit de larges concertations entre le Ministère de la Promotion de la Femme et ses partenaires oeuvrant dans le même domaine.

Ce rapport a pour objectifs essentiels de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plates-formes d'actions africaine et de Beijing, de présenter les mesures prises et les spécificités identifiées par le Burkina Faso pour un égal accès des femmes et des hommes aux services, aux ressources nationales et à la gestion des richesses générées par les populations.

L'évaluation a passé en revue les dix (10) points de préoccupation retenus par le Burkina Faso après Beijing, qui se présentent comme suit :

La lutte contre la pauvreté- l'accès au pouvoir de décision - l'accès à l'éducation - la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes - la lutte contre les discriminations à l'atteinte des droits de la fillette - la lutte contre les violences faites aux femmes - l'accès aux soins de santé - les femmes et l'environnement - les femmes et les médias- les mécanismes institutionnels.

Fidèle à son principe de systématiser le processus participatif, le Ministère de la Promotion de la Femme a, pour cette évaluation, utilisé la même dynamique que l'élaboration du plan d'action pour la promotion de la femme, à savoir l'approche participative, concertée et consensuelle.

L'exercice a connu la participation des départements ministériels représentés par les points focaux, des organisations de la société civile (collectifs, réseaux, ONG, autres Associations féminines), des personnes ressources, des agences du système des Nations Unies (PNUD, FNUAP, UNICEF).

La démarche suivante a été adoptée : (i) recherche documentaire par les points focaux et le staff du Ministère de la Promotion de la Femme, de même que les partenaires au développement et les ONG et Associations ; (ii) mise en place de deux groupes de travail : départements ministériels et institutions d'une part et ONG et Associations d'autre part ; (iii) préparation et envoi des TDR, des canevas de la CCF et du CAF/CEA et des documents aux 80 participants ; (iv) tenue de quatre journées de concertation pour l'élaboration du rapport national avec les deux groupes ; (v) mise en place d'un comité restreint de rédaction de douze membres, (deux par grand programme prioritaire) ; (vi) atelier de validation le 18 juin par tous les acteurs de l'élaboration du rapport ; (vii) examen et adoption en Conseil des Ministres ; (viii) envoi du rapport au CAF/CEA et à la CCF New York.

INTRODUCTION

Cette introduction présente le cadre physique, les caractéristiques démographiques et la situation de la femme au Burkina Faso.

Pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique Occidentale, le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274 000 km². Le relief est constitué d'un plateau latéritique. Sur le plan administratif, le pays est organisé en quarante cinq (45) provinces, trois cent cinquante (350) départements et huit mille deux cent vingt huit (8 228) villages.

Le climat tropical de type soudano-sahélien est marqué par une pluviométrie irrégulière et plutôt basse (200 à 1 200 mm). Les sols fragiles et appauvris, sont soumis à une désertification progressive due en grande partie à la dégradation écologique et à la poussée démographique.

Un cadre physique aussi contraignant impose aux femmes des conditions d'existence difficiles et des corvées épuisantes. C'est ainsi qu'elles fournissent beaucoup d'effort et d'énergie pour la collecte du bois de chauffe qui fournit plus de 93,0 % de l'énergie domestique tant urbaine que rurale. Sur le plateau central à fortes densités de population, on estime que les femmes passent de 32 à 36 heures par semaine à la recherche du bois. Quant à l'eau, accessible surtout pendant la saison des pluies dans de nombreuses régions du pays, sa pénurie contraint les femmes rurales à de longs et pénibles trajets pour approvisionner leurs familles.

Comme on le constate, le milieu naturel plutôt défavorable est un obstacle sérieux à l'épanouissement de la femme au Burkina.

Le Burkina Faso selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitation de décembre 1996, compte environ 10,3 millions d'habitants, dont 51,7 % des femmes. Cette population féminine se caractérise par :

- Sur le plan socio-sanitaire et éducatif

- * une croissance rapide d'environ 2,37 % de la population entraînant le doublement de celle-ci en moins de trente ans ;
- * une fécondité à la fois précoce, fréquente et tardive et des familles généralement nombreuses (7 enfants par femme en âge de fécondité) ;
- * une mortalité en baisse mais encore très élevée. La mortalité maternelle qui est de 566 pour 100 000 naissances vivantes s'explique en partie par l'importance des grossesses non suivies, des accouchements non assistés et des complications qui y sont liées, mais également par les avortements clandestins ;
- * un faible taux de couverture obstétricale 26,9 % ;

- * un faible accès des femmes aux services de santé (moins de 50 %) ;
- * une augmentation du taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes ;
- * une persistance de la malnutrition sous toutes ses formes ;
- * une discrimination dont est victime la fille en matière de scolarisation (32,6 % de filles contre 46,4 % de garçons). Les différentes campagnes de sensibilisation semblent porter des fruits, mais en cas de difficultés financières, c'est la scolarité de la fille qui est sacrifiée ;
- * un faible taux d'alphabétisation des femmes.

- Sur le plan socio-économique

* Les possibilités d'accès des femmes burkinabé aux meilleures terres et aux périmètres irrigués sont très réduites. Elles ont souvent un droit d'usage, du reste précaire, sur les lopins de terre souvent octroyés par les maris. En dépit de la promulgation et de l'application de la RAE, il se pose aux femmes un problème de sécurité foncière et de qualité des terres. Par ailleurs et d'une façon générale, l'accès aux intrants et aux équipements agricoles reste encore difficile en raison des coûts prohibitifs sans commune mesure avec la modicité des revenus féminins. Une telle situation maintient les femmes rurales dans la pauvreté.

* Dans l'ensemble, de nombreux types de prêts sont inaccessibles aux femmes, les banques et les organismes de crédit les considérant comme des clients à risques. N'étant ni propriétaires ni exploitantes, elles ne disposent pas des garanties habituellement exigées. Dans ces conditions elles doivent soit renoncer à obtenir des crédits, soit s'astreindre à des charges d'intérêts très lourdes. Ce qui les conduit davantage à l'endettement et à la pauvreté.

* Bien que l'élevage soit une activité importante des femmes rurales, dont 60,0 % sont propriétaires de volailles et 55,0 % élèvent de petits ruminants, les revenus générés par cette activité ainsi que par ceux de l'embouche ovine, porcine et même bovine ne sont pas de nature à réduire de façon significative la dépendance économique des femmes.

* Les femmes sont nombreuses dans le secteur informel des villes où elles détiennent le petit commerce et la distribution de divers petits produits. Mais les revenus provenant de ces activités sont loin de satisfaire les besoins fondamentaux des femmes, leurs activités se limitant presque exclusivement aux marchés locaux et de ce fait échappent aux circuits nationaux de commercialisation.

* Concernant l'emploi dans le secteur public, le rapport introductif de la deuxième conférence annuelle de l'administration publique précise qu'en 1994, les femmes constituaient seulement le tiers des effectifs. En outre, elles sont regroupées en proportions plus importantes que les hommes dans les catégories subalternes.

Au regard de cette situation de la femme, le Burkina Faso accorde une place de choix aux recommandations de la 4^e conférence mondiale sur la femme à Beijing qui stipulent entre autres :

“C’est aux gouvernements qu’il incombe au premier chef d’appliquer la plate-forme d’action. Cette mise en oeuvre nécessite un engagement politique au niveau le plus élevé ; ils devraient prendre la direction des activités de coordination, de contrôle et d’évaluation”.

“Pour pouvoir mettre en oeuvre la plate-forme d’action, il faudra que les gouvernements établissent des mécanismes au niveau le plus élevé, ou améliorent l’efficacité des mécanismes existants, adaptent des procédures interministérielles, en assurant les ressources en personnels nécessaires et mettent en place d’autres institutions qui seront chargées d’élargir la participation des femmes et d’introduire les analyses par sexe dans les politiques et programmes.”

De nombreuses actions allant dans le sens de l’application des recommandations de Beijing ont déjà été réalisées.

Ainsi, de retour de Beijing, un Comité National de suivi des conclusions et recommandations a été mis en place par le Ministère de l’Action Sociale et de la Famille. Depuis 1995, on note une volonté politique ferme et soutenue des plus hautes autorités du Burkina Faso, et des efforts ne cessent d’être déployés pour la promotion socio-économique de la femme en vue de son implication réelle au processus de développement.

Concrétisant cette volonté politique, l’Etat a créé le Ministère de la Promotion de la Femme le 10 juin 1997 qui demeure une donnée majeure pour ce domaine critique relatif aux mécanismes institutionnels.

En créant ce Ministère, l’Etat burkinabé a mis en place un nouveau cadre de concertation et de coordination de l’ensemble des interventions au bénéfice de la femme. Aux termes de ses attributions, le Ministère de la Promotion de la Femme est chargé de mettre en oeuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socio-économique de la femme, en relation avec les autres départements ministériels et institutions concernés.

“Les Etats membres devraient être en mesure d’élaborer des plans d’actions nationaux critiques qui constituent leurs priorités nationales”.

Conformément à cette recommandation, la première activité du Ministère de la promotion de la Femme a été l’élaboration du plan d’action pour la promotion de la femme. Ce plan, élaboré avec tous les acteurs nationaux et internationaux oeuvrant pour la promotion socio-économique de la femme, regroupe les dix (10) domaines critiques retenus par le Burkina Faso dans cinq (05) grands programmes prioritaires :

- La lutte contre la pauvreté
- Le développement des ressources humaines féminines

- La protection des droits fondamentaux de la femme
- Le plaidoyer pour une image positive de la femme
- Le développement des mécanismes institutionnels.

Les objectifs définis par le programme d'action de Beijing ne peuvent être atteints que dans un cadre élargi de concertation et de mobilisation sociale.

C'est pourquoi, le Burkina Faso met un accent particulier dans l'implication des ONG, des associations de femmes, de jeunes et des communautés à travers leurs leaders dans la conception, la réalisation et l'évaluation des programmes de développement.

Depuis la conférence africaine sur la femme (Dakar, Novembre 1994) les ONG et Associations ont pris conscience de la nécessité d'unir leurs forces pour mieux défendre les intérêts des femmes burkinabé. Plusieurs collectifs et réseaux d'associations de femmes ont vu le jour ou se sont renforcés pour s'impliquer très activement dans la préparation de la 4^e conférence mondiale sur les femmes. Depuis lors, leurs capacités en matière de plaidoyer et de lobbying en faveur des femmes se sont considérablement développées.

Les tableaux synthèses qui suivent feront ressortir les réalisations majeures dans chacun des 5 grands domaines, et mettront en exergue l'ensemble des actions menées ; ils feront également ressortir les forces et les faiblesses en vue d'un réajustement des stratégies pour les 5 autres années de la décennie post Beijing.

MECANISMES INSTITUTIONNELS CHARGES DE FAVORISER LA PROMOTION DE LA FEMME

Objectifs

- Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux
- Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives des politiques et des programmes et projets d'intérêt général
- Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation.

Stratégies

- Mise en place de structures d'impulsion et de coordination des actions de promotion de la femme
- Elaboration et adoption des textes fondamentaux et réglementaires non discriminatoires
- Information, sensibilisation du public cible
- Création d'un Centre d'Information de Formation et de recherche-Actions pour la Femme
- Mise en place des points focaux
- Formation
- Diffusion de données et d'informations aux fins de planification et d'évaluation
- Recours systématique à des données désagrégées.

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES RENCONTREES	ENGAGEMENTS
<p>Existence d'une direction de la promotion de la famille au MASF</p> <p>Existence de la CONAPAF</p> <ul style="list-style-type: none"> - DSF - BPAF - SPBF - FANE - De nombreuses ONG et Associations nationales, sous régionales et régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place effective d'un comité permanent pour la mise en œuvre et le suivi des conclusions et recommandations de Beijing - Mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles - Mise en place d'une documentation à tous les niveaux - Mise en place d'un système de collecte de données 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des conclusions et recommandations de Beijing par le gouvernement et les ONG/Associations - Mise en place du comité national pour le suivi des conclusions de Beijing - Plan d'action national du suivi de la mise en œuvre des conclusions et recommandations de Beijing - Création, organisation et mise en place du Ministère de la Promotion de la Femme et de ses directions techniques (1997-1998) : * Direction de la Coordination des Actions en faveur de la Femme (DCAF) * Direction des affaires Juridiques et de l'Habilitation de la Femme (DAJHF) * Direction de la Communication et du Plaidoyer pour la Promotion de la Femme (DCPPF) - Dynamisation du Comité National de Lutte contre toute Discrimination à l'égard de la Femme (CONALDIS) - Création de la Commission Nationale pour la Promotion de la Femme (CNPF) - Création des points focaux représentant leurs ministères au MPF - Création du Centre d'Information, de Formation et de Recherche-Actions sur la Femme (CIFRAF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de moyens financiers et matériels (logistique, équipement, infrastructures) et humains (en quantité et en qualité) - Difficultés de coordination des actions interministérielles en faveur de la promotion de la femme - Difficultés d'identification, de coordination et d'organisation des ONG et Associations féminines - Faible niveau de formation des membres des associations - Persistance de l'analphabétisme des femmes - Difficultés financières matérielles et humaines ne permettant pas aux réseaux et collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des directions régionales - Rendre opérationnel l'observatoire des conditions de vie de la femme - Créer le Conseil National de la Femme (CNF) - Opérationnaliser les mécanismes institutionnels existant ou à créer - Suivre les négociations avec les institutions sous - régionales, régionales et internationales en vue d'obtenir l'aide technique et financière des différents projets et programmes en faveur de la femme - Inciter à l'harmonisation des actions et stratégies menées sur le terrain par les partenaires - Former les ONG/Association en recherche de financement et en auto-financement - Organiser la marche mondiale des femmes en l'an 2000.

	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation de la cellule nationale de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) - Coordination des activités relatives à la promotion de la femme - Création du Comité de Coordination et de suivi des Projets à composante Karité - Rattachement du Projet National Karité au MPF - Développement d'initiatives pour favoriser la création et le renforcement de réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux, d'ONG et Associations féminines - Partenariat avec les institutions intervenant dans le développement - Recensement des projets et programmes en faveur de la femme, ou à composante féminine - Etat des lieux de l'existant en faveur de la femme dans les dix (10) Directions Régionales de l'Economie et de la Planification (DREP) - Recensement des stéréotypes positifs et négatifs sur la femme - Répertoire des compétences féminines en expertise nationale et internationale (en cours) - Conception et élaboration de stratégie globale de communication du MPF 	
		<p>d'ONG et Associations de se doter d'un secrétariat permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions isolées des associations ne permettant pas d'en mesurer l'impact réel et la visibilité par rapport au résultats attendus.

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES RENCONTREES	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'évaluation régulière des actions des femmes en vue du renforcement de leur capacité d'action et de leurs moyens techniques et financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de campagnes de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en genre et planification stratégique - Conférences débats (ONG / Associations) - Panel à l'occasion du 50^e anniversaire des droits de l'homme sur l'insuffisance de l'application de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (ONG et Associations) - Ateliers de formation sur les instruments juridiques relatifs aux droits de la femme - Séminaires - ateliers sur la promotion de l'égalité des droits sociaux et politiques de la femme et sur « femme et prise de décision » - Incitation à la constitution en fédérations des ONG et Associations féminines 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'application effective des textes - Persistances des pesanteurs socio - culturelles - Faible disponibilité du public - cible - Contraintes sociales - Faible scolarisation - Clientélisme politique comme facteur limitant - Barrière économique - Manque de financement - Campagnes coûteuses - Faible encouragement des femmes politiques potentielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des textes de lois en faveur de la promotion de la femme - Mener un plaidoyer auprès d u parlement et du Gouvernement - Multiplier les séminaires de formation en genre, en droits humains, en politique - Susciter le soutien des femmes nariques aux femmes politiques - Apporter un Appui financier au niveau national et international aux femmes politiques.

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES RENCONTREES	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Informations éparses et données générales et globales sur la femme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des informations relatives aux efforts entrepris en faveur de la femme - Création du CIERAF - Mise en place des points focaux - Formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des rapports des différents départements ministériels - Formation en genre et planification stratégique en direction de plusieurs publics-cibles - Emissions et débats télévisés et radiodiffusés prenant en compte la problématique « femme » - Large diffusion de ces informations dans les langues nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyen pour le recueil et la diffusion des informations sur les femmes - Difficultés de collecte et de regroupement des données - Faibles moyens financiers des ONG et Associations qui limitent leur accès aux médias publics et privés - Peu de moyens des femmes politiques pour financer leurs activités en communication, transport... 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus fonctionnel le CIERAF - Etablir une collaboration plus poussée avec les organes de presse d'Etat et privée, des institutions et ONG/Associations productrices de données - Produire un bulletin d'information - Rechercher des moyens techniques et financiers permettant de doter les ONG, Associations, femmes politiques et syndicats, en moyens didactiques de diffusion et de partage de l'information.

FEMMES ET PRISE DE DÉCISION

Objectifs

- Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décision
- Donner aux femmes les moyens de participer aux prises de décision et d'exercer des responsabilités

Stratégies

- Travail de proximité et de lobbying auprès des responsables des partis politiques, des structures étatiques, des partenaires financiers, des femmes leaders et des populations
- Information, éducation et formation de la fille, de la femme et des hommes (IEC) à tous les niveaux
- Lutte contre les stéréotypes sexistes dévalorisant la femme
- Renforcement des capacités des femmes candidates potentielles aux élections, par l'information et la formation
- Promotion d'un partenariat démocratique entre les hommes et les femmes
- Habilitation des femmes à exercer des responsabilités
- Renforcement par la formation des capacités des femmes élues.

SITUATION EN 1995	ACTIVITÉS PROGRAMMÉES	ACTIVITÉS RÉALISÉES	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Sous représentation des femmes au niveau des organes législatif, exécutif, judiciaire et administratif - Insuffisance des compétences techniques - Insuffisance de moyens financiers et humains - Faiblesse de l'implication des femmes aux prises de décision - Manque de coordination des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation à instaurer un quota pour toute consultation électorale et à placer les femmes en bonne position sur les listes - Formation et information des femmes, des décideurs et de la population sur les actions à mener - Concertation entre les acteurs et le comité de suivi des conclusions de Beijing - Identification des obstacles à l'accès des femmes au pouvoir de décision à tous les niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des plaidoyers en direction des partis politiques, des syndicats, des pouvoirs coutumiers et traditionnels pour encourager l'accès des femmes aux prises de décision à tous les niveaux (CND - DPEF - MCC) - Promotion de la représentativité des femmes dans les structures ciblées : Chambre des Représentants, Conseil Economique et Social, partis politiques, syndicats, AMBF, ... - Incitation à instaurer un bon positionnement des femmes sur les listes des candidats - Principe du quota acquis dans certains partis politiques - Formation spécifique des femmes responsables aux postes stratégiques Exemple : Maires, Présidentes de Commissions spécialisées, Femmes élues, Responsables des structures administratives, politiques, sociales et culturelles - Appui aux activités des femmes leaders d'opinion - Apport de formation et d'appui adaptés aux groupements et organisations féminines afin de les amener à participer aux débats et prises de décisions autour de la mise en place des collectivités locales - Appui à l'organisation des femmes - Formation des femmes candidates aux élections législatives municipales, syndicalistes en stratégie de communication par les ONG, Associations et le CILSS (séminaire sous-régional) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de moyens pour sensibiliser et informer - Persistance de pesanteurs socio-culturelles défavorables à l'exercice des droits de la femme - Manque de confiance des femmes elles-mêmes, et des hommes - Difficultés de mise en œuvre au niveau des autorités - Logéance des hommes dans les organisations féminines - Absence d'un répertoire de compétences féminines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier des actions de sensibilisation d'information de plaidoyer et de lobbying à tous les niveaux (hommes et femmes) - Sensibiliser les parents, les éducateurs en général, les mères de famille à une éducation valorisant l'image et les capacités de la petite fille - Poursuivre des actions de sensibilisation et d'organisation des femmes surtout en milieu rural - Poursuivre la construction d'un répertoire de compétences féminines entreprise par RECIF-ONG et le MPF - créer des groupes de pression pour l'accès des femmes aux instances de décision au niveau de l'exécutif (Ministres,

<ul style="list-style-type: none"> - Information, formation des femmes pour les consultations électorales - Vulgarisation du code des personnes et de la famille - traduction en langues nationales du code et de la constitution - Elaboration et diffusion de sketch, d'affiches et des spots publicitaires sur le code et la constitution - Suggestions d'amendements relatifs à la constitution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui financier et matériel aux femmes candidates par les ONG / Associations et les agences de coopération - Séminaire de formation des femmes politiques, syndicalistes et ONG / Associations pour mieux assumer leur rôle dans la prise de décision - Appui des structures décentralisées à la formation des femmes conseillères - Formations spécifiques : civiques, politiques et organisationnelles - Appui moral, financier et matériel des campagnes politiques pour les femmes - Organisation de voyages d'études pour échange d'expériences - Campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du code des personnes et de la famille (traduits en langues nationales), des conventions favorisant la prise de décisions et le partage des responsabilités aux niveaux de la famille, de la communauté, de la province et de l'Etat - Relecture de la constitution réaffirmant l'égalité des droits des citoyens sans distinction de sexe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible disponibilité des participantes - Insuffisance sensibilisation et de formation - Méconnaissance par les femmes des enjeux que représente la prise de décision - Faible volonté et désintéret des femmes (en majorité analphabètes). 	<p>Haut - Commissaires, Secrétaires Généraux, Préfets, Maires, Ambassadeurs) et société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une parité dans la mesure du possible dans les structures de prise de décision - Valoriser les exemples de femmes responsables modèles - Prévoir des critères transparents de nomination aux postes de décision et veiller à ce que la composition des organes de sélection respecte l'équilibre entre les sexes - Apprendre aux femmes à prendre des décisions, à parler en public, à avoir de l'assurance et à mener des campagnes politiques en français et en langues nationales.
---	--	---	---

Tableau comparatif de la représentation des femmes dans les sphères de décision au Burkina Faso

TITRE	NOMBRE DE FEMMES AVANT BEIJING	NOMBRE DE FEMMES BEIJING + 5	TAUX D'EVALUATION
Présidente d'Institution	0/6	1/7	+14 %
Ministres	3/25	3/33	-3 %
Secrétaires Généraux d'Institution	0/6	1/7	+14 %
Secrétaires Généraux de Ministère	2/20	3/25	+2 %
Députés	4/107	10/111	+5 %
Maires de communes	3/33	1/33	-4 %
Conseillers municipaux	0/0	147/1700	-
Chefs de missions diplomatiques	2/19	3/22	+3 %
Hauts commissaires	0/30	3/45	+7 %
Magistrats	32/121	44/169	0 %
Président de tribunal	ND	0/10	-
procureur	ND	1/3	-
Avocats	ND	22/100	-
Provisseurs - Directrices de Lycées et Collèges	5/26	5/172	-
Enseignements du supérieur	ND	31/316	-
Vice Président de tribunal	ND	1/10	-
Responsable syndical	ND	1/93	-
Chef de partis politiques	2/60	0/plus de 50 partis	-

NE : Les deux femmes anciens Maires sont actuellement Députés à l'Assemblée Nationale.

ND : Non Disponible

FEMMES EDUCATION - FORMATION ET PETITE FILLE

1- Objectifs

1.1 Femme

- Assurer un accès égal à l'éducation
- Eliminer l'analphabétisme féminin
- Améliorer l'accès à l'alphabétisation, à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente
- Allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application
- Promouvoir un processus d'éducation et de formation permanente à l'intention des filles et des femmes
- Renforcer les systèmes d'enseignements non discriminatoires.

1.2 Petite fille

- Eliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille
- Eliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles
- Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel
- Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et de la nutrition
- Eliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent
- Eliminer la violence contre la petite fille
- Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique
- Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille.

2- Stratégies

- Expansion du système éducatif et accroissement des structures d'accueil
- Amélioration de l'efficacité de la pertinence et de l'équité de l'enseignement
- Développement organisationnel des capacités de gestion du système éducatif
- Amélioration de la qualité de l'éducation et diversification de l'offre éducative
- Création de centre d'information et de conseils au profit de l'éducation à la vie familiale et communautaire
- Contribution aux actions d'information et de sensibilisation en faveur de la jeune fille
- Contribution à l'augmentation des chances d'accès des filles à l'éducation et à la formation
- Promotion d'une image positive de la fille à travers les manuels scolaires
- Lutte contre les déperditions scolaires
- Lutte contre les violences faites aux filles en milieu scolaire.

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Taux global d'alphabétisation : 18 %, celui des femmes 8,3 % contre 23 % pour les hommes. - Faible fréquentation féminine au niveau des centres d'alphabétisation, -30 % des inscrits (1) - Taux d'abandons et d'échecs importants chez les femmes pour des raisons socio-économiques et culturelles - Manque d'action en faveur de la promotion des femmes notamment accès au crédit, accès à la formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation à la création de centres de recyclage et de formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du principe d'application des quotas de 50 % dans les écoles satellites, les centres d'éducation de base non formelle et des Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation en vue de favoriser l'accès d'un plus grand nombre de filles et de femmes à l'éducation ; - Organisation de conférences et diffusion de films documentaires sur des thèmes valorisant la femme scientifique à l'endroit des jeunes filles ; - Sessions de formation à la gestion et au marketing à l'endroit des femmes et des jeunes filles exerçant des activités rémunératrices ; - Sensibilisation des éducateurs, des médias, des partenaires sociaux et des partenaires au développement sur la problématique de l'éducation des jeunes filles ; - IEC/Formation à l'endroit des enseignants, des communicateurs, des mères éducatrices, pour la lutte contre la pratique de l'excision, le SIDA, les MST, et la valorisation de l'image de la femme ; - Recrutement, formation de 1500 agents communautaires de développement et ouverture de centre de formation, d'éducation continue et d'appui à l'auto-promotion grâce à l'Opération Zanu, un vaste programme d'animation communautaire qui utilise l'alphabétisation comme support et qui travaille en partenariat avec les communautés et les ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de moyens financiers, matériels et logistiques - Manque de locaux pour les sessions de formation - Suspension momentanée de l'opération Zanu due au manque de financement - Manque d'évaluation et de suivi - Mise en place tardif des fonds pour l'alphabétisation entraînant un décalage dans le déroulement des activités et un manque à gagner sur les activités génératrices de revenus des apprenantes - Difficultés d'écoulement de leurs produits - Manque de réceptivité de certains groupes socio-culturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter le taux de scolarisation de 40,90 % à 70% en 2009 - Développer et diversifier les actions et les formules d'alphabétisation pour porter le taux de scolarisation de 20% à 40% en 2009 - Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes - Rechercher les fonds pour la mise en œuvre du plan décausal de développement et de l'éducation de base - Rechercher des fonds pour poursuivre l'opération Zanu - Acquérir des locaux permanents pour les formations dans les provinces - Tenir un forum national sur l'alphabétisation afin de déceler les forces et les

<ul style="list-style-type: none"> - Incitation à la création et à la diversification des centres de formation technique et professionnelle pour les femmes - Adoption d'une politique nationale d'éducation à la vie familiale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un service d'appui à l'alphabétisation et à la post-alphabétisation des femmes au niveau de l'INA (Institut National d'Alphabétisation). Sur 232130 inscrites dans les CPAF, 166661 ont été évaluées et 96440 sont déclarées alphabétisées - Formation de 2787 femmes à la gestion des unités économiques et de 15176 femmes en technique de transformation et de conservation (savon, teinture, séchage) - Formation à la technique d'emboûche et de maraîchage des femmes de différents groupements villageois féminins - Adoption d'un plan d'action des stratégies nationales pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement - Création du Ministère de la Promotion de la Femme (MPF) Décret N° 97-270/PRES/PM du 10 juin 1997 - Institution des Points Focaux du MPF dans tous les ministères - Mise en place du Centre National du Projet Education des Femmes et des Jeunes Filles en Mathématiques et Sciences en Afrique (FEMSA) - Information et sensibilisation de la communauté Burkinabè sur les bienfaits de l'éducation assurées par les secteurs des ONG et partenaires - Elaboration de modules de formation pour un enseignement non discriminatoire à l'intention des élèves, instituteurs et des cadres de l'enseignants primaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers très limités - Collaboration difficile avec certains parents d'élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - faiblesses des activités déjà menées et de mieux orienter les actions futures - Elaborer un plan triennal pour l'alphabétisation des femmes dans la mise en oeuvre du plan décennal de développement de l'éducation de base - Etreindre les activités d'information et de sensibilisation sur le plan national - Diffuser les modules pour un enseignement non discriminatoire dans les écoles de formation professionnelle - Créer des Associations des Mères Educatrices dans toutes les écoles du Burkina Faso
--	--	---	---

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES	ENGAGEMENTS
<p>- Taux global de scolarisation au Burkina Faso : 35,69 %</p> <p>se répartissant comme suit :</p> <p>42,51 % pour les garçons et 28,55 % pour les filles</p> <p>écart observé: 13,96 %</p> <p>- 400 filles contre 600 garçons inscrits dans les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) (2)</p>	<p>- Recrutement dans tous les cycles des établissements d'enseignement et de formation, autant de filles que de garçons en conformité avec la loi d'orientation de l'éducation</p> <p>- Renforcement de l'accès de la petite fille à l'éducation et à la formation</p> <p>- Incitation à la création de la diversification et à la décentralisation des centres de formation technique et professionnelle pour les jeunes filles</p> <p>- Soutien à la lutte contre les stéréotypes sexistes dans les établissements scolaires</p>	<p>- création des Associations des mères éducatrices</p> <p>- Volonté politique pour changer la situation actuelle de l'éducation des filles à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Plan d'action pour l'éducation des filles - la loi d'orientation de l'éducation - les Engagements nationaux - le Décret réglementant les conditions de fréquentation scolaire des filles en grossesse - le Décret portant création d'une direction pour la promotion de l'éducation des filles (décret N° 96-551/PRES/PM/MEBA du 11/09/1996) <p>- Application des quotas de 50 % dans les Ecoles Satellites, les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF), les Centres Permanents d'Alphabétisation Fonctionnelle (CPAF) et à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INIEPS)</p> <p>- Etude menée sur la sous scolarisation des filles</p> <p>- Construction des écoles dans les villages en respectant la carte scolaire</p> <p>- Lutte pour la réduction des écarts entre filles et garçons dans le département de la jeunesse et des sports au niveau de toutes les disciplines sportives et activités de jeunesse</p> <p>- Mise en place de la coordination générale de la Commission de Réflexion d'Action pour l'Education des Filles (CRAEF) dans les établissements d'enseignement secondaire et</p>	<p>- Non application effective des textes, décrets et lois due à un manque d'information et/ou de coordination au niveau des structures d'exécution</p> <p>- Manque de fonds pour l'exécution de certains volets du plan d'action ainsi que les activités ponctuelles (sorties sur le terrain, conférences sollicitées)</p> <p>- Insuffisance des moyens matériels et logistiques</p> <p>- Insuffisance de coordination des activités menées en faveur des filles et des femmes sur le plan national</p> <p>- Manque de statistiques évolutives pour le suivi</p> <p>- Choix des parents en faveur des garçons dû au coût trop élevé des frais d'études</p>	<p>- Appliquer les textes, les décrets et les lois</p> <p>- Impliquer les communautés dans le choix des projets d'éducation et leur exécution effective sur le terrain et les amener à éradiquer certaines pratiques néfastes (mariages précoces, forcés, existence)</p> <p>- Initier les activités post-extra et pré-scolaires capables d'assurer l'autofinancement des écoles</p> <p>- Rechercher les financements</p> <p>- Impliquer et inciter les Chefs d'établissements dans la collecte des données et la mise à jour des relevés statistiques et leur achèvement aux Directions spécialisées des Ministères de l'éducation (MERS, S-MEBA)</p> <p>- Implanter des centres d'éducation de base non formelle sur toute l'étendue</p>

<p>- formation à la gestion et en marketing des femmes et des jeunes filles bénéficiaires du crédit</p> <p>- Prise de conscience par les autorités de la nécessité de mener une action en faveur de l'habilitation de la femme et de la jeune fille depuis la rencontre du 2 juin 1994</p> <p>- Reconnement des préoccupations des femmes.</p>	<p>- Elimination de la violence faite aux petites filles</p> <p>- Elimination des comportements et pratiques culturelles préjudiciables à la petite fille.</p>	<p>supérieur et des ses structures décentralisées par arrêté N° 94-009/MESSRS/CAB</p> <p>- Opération « un cartable pour ma fille » initiée par le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, initiative suivie par certaines Associations et ONG</p> <p>- Prix aux meilleurs élèves des établissements du primaire et du secondaire avec une mention spéciale pour les filles (Etat et ONG)</p> <p>- Organisation de conférences et diffusion de films documentaires à l'endroit des jeunes filles sur des thèmes valorisant la femme scientifique</p> <p>- Réinscription dans les lycées et collèges des jeunes filles déscolarisées pour des raisons divers : - raison d'ordre sociales et culturelles (services violences de la part des tuteurs) - raison de grossesses ou de mariages forcés - raison de handicap au cours du cursus scolaire (cécité précoce)</p> <p>- Formation en brail des filles ayant rencontré des problèmes de vue au cours de leur cursus scolaire en vue de leur réinscription dans les lycées et collèges (Association)</p> <p>- Construction de structure d'appui pour permettre aux handicapés visuels de poursuivre leurs études avec un accent particulier pour la réinsertion des filles handicapées (Association)</p> <p>- Mise en place par l'Etat des structures d'appui à l'alphabétisation des jeunes filles ayant dépassé l'âge scolaire et des structures d'appui à l'éducation de base non formelle</p>	<p>- Difficultés pour trouver des tuteurs aux jeunes filles venues des zones rurales pour poursuivre leurs études en ville</p> <p>- Abandon de l'école par les filles dû à la fermeture des internats, à l'éloignement, aux travaux domestiques</p> <p>- Les handicapés visuels ne bénéficient pas de structures adéquates pour assurer leurs éducations. Alors qu'ils rencontrent d'énormes difficultés pour leur intégration dans les établissements scolaires</p> <p>- Difficultés de trouver des partenaires financiers dit parrain. En effet, la prise en charge des filles handicapées est assurée par des parrains qui acceptent de financer leurs études</p> <p>- Forte déperdition à cause des multiples contraintes qu'elles subissent</p>	<p>du territoire</p> <p>- Inciter les Associations et ONG à s'impliquer dans la réinsertion des filles déscolarisées</p> <p>- Créer, diversifier et décentraliser les Centres de Formation Technique et Professionnelle pour les jeunes filles</p> <p>- Equiper les centres et les structures nouvellement créés</p> <p>- Réouvrir les internats pour les filles et/ou construire des foyers d'accueil</p> <p>- Réouvrir les cantines scolaires sur toute l'étendu du territoire</p> <p>- Créer un établissement spécialisé pour les handicapés</p> <p>- Préciser la nature du handicap dans les dossiers d'examen en vue d'une bonne orientation des intéressés</p>
--	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'environnement scolaire par la mise en place de bibliothèques, de cantines, de forages, de terrain de sport, de postes de santé et de construction des latrines par sexe - Organisation des cours du soir à l'attention des filles déscolarisées. 400 filles bénéficient de ces prestations initiées par des Associations et ONG dans le but de les aider à préparer le CEP et de les initier aux activités productrices de revenus (tissage, couture, teinture), à l'éducation à la vie familiale - Apprentissage du métier d'aide familiale. Ces filles sont placées dans les foyers avec l'appui du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille qui en assure le suivi - Réalisation du projet de formation des jeunes filles dans le Soudan qui a permis à 1500 jeunes filles d'acquérir des compétences techniques et professionnelles dans les domaines socio-économiques et sanitaires suivants : tissage, élevage, vannerie, teinture, bonnetterie, couture, maraîchage, hygiène, santé et nutrition - Création par les partenaires à l'éducation d'établissements scolaires - Séances de sensibilisation menée par les ONG à l'endroit des enseignants lors des rencontres sur l'existence des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires - Sensibilisation des éducateurs, des médias, des partenaires sociaux et des partenaires au développement sur la problématique de l'éducation des filles (Association - ONG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de recenser et de rassembler les filles déscolarisées - Difficultés de trouver les classes pourvues de toutes les infrastructures nécessaires pour dispenser les cours du soir (manque d'éclairage) - Exode rural et émigration (en effet, les filles formées dans le cadre de ce projet désertent les villages au profit des villes) - Lenteur dans l'exécution de la démarche - Violences faites aux filles en milieu scolaire et dans les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher de partenaires financiers et envisager des actions pour obtenir des subventions au profit des centres d'éducation pour handicapés - Poursuivre l'action jusqu'à atteindre le quota 50 % de filles alphabétisées ou scolarisées - Mener une intensive sensibilisation pour convaincre les populations du bien fondé de l'éducation et de l'alphabétisation des filles - Rappeler et inciter les autorités à faire appliquer les textes qui protègent les enfants contre toute sorte de violences et pratiques culturelles préjudiciables à la petite fille - Rencontrer les directeurs d'écoles pour recenser et récupérer les filles exclues du système éducatif formel - Informer et sensibiliser les parents sur la nécessité de convaincre leurs filles
--	--	--

	<p>- IEC / formation à l'endroit des enseignants de communicateurs des mères éducatrices sur la nécessité de renforcer la lutte contre la pratique de l'excision, les MST/SIDA et la valorisation d'une image positive de la femme (Etat - Association)</p> <p>- Analyse du contenu de manuels scolaires en vue d'enrayer les stéréotypes sexistes.</p>		<p>déscolarisées à fréquenter les centres de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les filles à la création de micro projet, leur octroyer un premier financement pour leur installation et suivre leurs activités sur une année au moins - Ouvrir à l'édition des manuels scolaires non stéréotypés - Introduire un module sur les violences en milieux scolaires dans les programmes de formation à l'attention des enseignants - Mettre l'accent sur la déontologie du métier d'enseignant - Renforcer et/ou réintroduire l'instruction civique et morale dans les programmes d'enseignement.
--	---	--	--

FEMMES ET MEDIAS

Objectifs

- Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise de décision dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication
- Promouvoir une image positive et non stéréotypée des femmes dans les médias.

Stratégies

- Mobilisation des femmes professionnelles de la communication autour des questions des femmes à travers les structures existantes
- Accroissement des structures de formation et des organes d'information et de communication
- Dynamisation des structures associatives des professionnelles de l'information et de la communication
- Promouvoir des femmes dans les médias, notamment au niveau des organes de prise de décision (conseil d'administration, conseil supérieur de l'information ou d'autres organes influents sur la politique des médias)
- Appui à l'organe de régulation des médias
- Sensibilisation des décideurs et communicateurs sur la question des femmes au niveau des médias.

NB : Le volet femmes et médias ayant été retenu comme domaine de préoccupation par le Burkina suite à une recommandation spéciale des ONG/Associations de femmes, il n'a pas été possible de programmer des activités dans ce domaine.

Cependant, aussi bien l'Etat que les ONG et Associations ont, dès l'inscription de ce volet dans les stratégies globales, engagé de multiples actions pour œuvrer à l'atteinte des objectifs de ce domaine.

A ce titre, le Ministère de la Promotion de la Femme a, dans son plan d'action 1998-2000, institué un volet plaidoyer et mobilisation sociale pour une image positive de la femme.

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - 40 communicatrices sur un nombre de 400 communicateurs, soit 10 % du total - Une (1) journaliste sur dix huit (18) à la RNE - Presse écrite : 6 journalistes femmes - Rédactrice en chef = 0 - Quatre (4) femmes directrices d'agences de communication - Conseil supérieur de l'information : cinq (5) femmes sur 11 membres - Poste de décision au niveau des médias : 0 <p>(cf « Femmes et pouvoir des médias par Issaka Lac KOUROUMA »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'activités programmées (confère NB) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement d'espace pour les femmes dans les médias, plus d'articles dans la presse écrite et d'émissions radio-télé sur les préoccupations des femmes : Femmes et société, quotidien au féminin, femmes et développement, ménage en musique, parole de femme, témoignage au féminin, bien manger mieux vivre, les droits de l'enfant (Etat - Privé) - Installation de radios locales (publiques et privées dans les chefs chef-lieux de province, et incitation à la création de radios communautaires (Etat-Privé) - Facilités accordées aux éditeurs de journaux privés en langues nationales (Etat) - Extension de la couverture télévisuelle (Etat) - Augmentation de la production féminine dans le cinéma (Etat privé) - Amélioration de la qualité des productions féminines dans les médias, ce qui a valu des prix au plan national et international à certaines d'entre elles (Etat privé) - Création d'un département Arts et Communication à l'Université de Ouagadougou, en plus des structures comme le CFPI et le CIERRO (Etat) - Formation des animatrices des radios locales en techniques radiophoniques (ONG / Associations) 	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de l'accès des femmes rurales aux médias (analphabétisme) - Monopole de l'accès aux médias par une catégorie de femmes (femmes intellectuelles, femmes au pouvoir économique important, femme artistes et sportives) - Productions véhiculant toujours une image négative et stéréotypée de la femme - Effectif réduit des femmes dans les écoles de formation - Coût élevé des productions et des couvertures médiatiques - Manque d'appui institutionnel - Absence de mesures spécifiques en direction 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir à la femme d'ateliers de formation des rédacteurs en chef des organes de presse et directeurs de publication sur les questions de la femme - Réaliser une étude approfondie sur les heures de diffusions des émissions en direction des femmes - Assurer une autonomie de la radio rurale - Former des membres du Club de la presse pour la promotion de la femme en approche genre - Créer des prix pour récompenser les productions valorisant l'image de la femme - Inciter les professionnelles de la communication aux nouvelles technologies de la communication

	<ul style="list-style-type: none"> - Institution du Conseil Supérieur de l'Information avec 5 femmes sur 11 membres (Etat) - Mise en place d'un Club de presse pour la promotion de la femme (Etat-privé) - Mise en place d'un réseau de journalistes en population et développement (RJPDD) par des ONG et Associations - Plus grande mobilisation des professionnelles de la communication autour des questions des femmes à travers des structures de professionnelles de la communication (ONG et Associations) - Création de nouvelles structures associatives des professionnelles de l'information et de la communication telle que l'UNAFI, l'UPAFI, Femmes-Wommed (Associations / ONG) - Renforcement des Associations de professionnelles de la communication - Formation des femmes des médias en management (ONG/Associations) - Tenue de sessions de formation des femmes des médias sur le code des personnes et de la famille (ONG/Associations) - Politique d'installation des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) par l'Etat - Création des Directions de la Communication au sein des ministères et institutions d'Etat 	<p>des femmes des médias au MCC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de femmes cadres de conception - Insuffisance de femmes aux postes de décision dans les médias - Difficultés d'appropriation des cadres d'expression existant par les femmes elles-mêmes - Absence de politique communicationnelle au sein de beaucoup d'ONG et Associations de femmes - Erection des organes de presse d'Etat en office - Manque de concertation entre ONG et Associations de femmes et les Associations professionnelles de la communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le volet médias de l'observatoire sur les conditions de vie des femmes - Installer un circuit de grande puissance pour la radio nationale - Doter la Télé d'une capacité de couverture nationale - Créer un fonds au sein des organes de presse d'Etat pour la réalisation d'émissions sur les femmes - Instituer une journée de communication pour les ONG et les Associations de femmes - Créer des groupes de pression pour une meilleure représentativité des femmes dans les instances de décision - Encourager une collaboration plus efficace entre les ONG/Associations de femmes et les femmes des médias pour toutes les activités en direction des femmes
--	---	--	--

AUTRES DIFFICULTES	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Actions de promotion des femmes par le FESPACO à travers les femmes professionnelles du cinéma - Insuffisance d'implication des rares responsables femmes de médias aux côtés des ONG et Associations de femmes - Insuffisance de motivation et d'engagement personnel des femmes de médias - Léthargie au niveau des structures associatives - Insuffisance de formation des femmes travaillant dans la communication - Domaine à hauts risques entraînant la réserve et le peu d'engagement des femmes - Persistance de préjugés sur les femmes exerçant dans les médias - Contraintes liées au métier des médias - Complexe de supériorité des hommes et d'infériorité des femmes exerçant dans les médias - La sous-estimation des réalisations féminines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les actions de santé de la Reproduction (SR) - Former les membres des Associations des professionnelles de la communication sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication - Dynamiser l'Association des Professionnelles Africaines de la communication (APAC) section du Burkina - Appuyer le CSI, notamment sa commission pluralisme et équilibre de l'information - Organiser des sessions de formation des communicatrices sur les questions des femmes (approche genre, code des personnes et de la famille, parité, ...) - Responsabiliser beaucoup plus les femmes de médias.

SITUATION ACTUELLE

Nombre de professionnels des médias : 600 dont 70 femmes soit 11,66 % du total

Radio (Etat et privé) : 265 environ dont 74 femmes

Cinéma : 128 professionnels dont 11 femmes (09 réalisatrices et 02 productrices)

6 clips réalisés pour des vedettes féminines gratuitement par le Ministère de la Communication et de la Culture

Presse écrite : 91 professionnels environ dont 12 femmes

Postes de décision

Radio : 1 femme Directrice de radio privée (RED)

Télé Nationale : 1 femme Directrice

CSI : 05 femmes dont la Vice-présidente et deux autres Présidentes de Commissions

(Sources : Place des femmes dans les médias au Burkina Faso - Enquête nationale - Institut PANOS, avril 1998).

Au regard des données, on constate que ce point « femmes et médias » n'a pas connu d'avancées particulières. Le principal obstacle à la réalisation des objectifs de ce point est lié au fait qu'il est jugé à tort mineur ou moins prioritaire.

Aussi, on pourrait recommander :

- une plus grande médiatisation de ce domaine par les médias, et à cet égard les femmes des médias et leurs organisations ont un rôle important à jouer
- la prise en compte de ce domaine par le Ministère de la Communication et de la Culture comme un des axes de sa politique et qu'il travaille à le concrétiser
- la mise en place d'une tribune de dénonciation des programmes, émissions, déclarations, images, publicités, stéréotypés ou dégradants pour les femmes.

FEMMES ET SANTE

Objectifs

- Elargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.
- Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes.
- Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux MST, au VIH/SIDA et aux problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.
- Promouvoir la recherche et diffuser les informations sur la santé des femmes.
- Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine

Stratégies

- Extension et amélioration des prestations de services de santé en faveur des femmes et des adolescentes.
- Mobilisation sociale pour impliquer la communauté à toutes les étapes de résolution des problèmes de santé maternelle et infantile ;
- Renforcement institutionnel pour améliorer la capacité de gestion des structures chargées de la mise en œuvre des programmes à tous les niveaux.
- Constitution d'une banque de données sur la santé des femmes.

Situation en 1995	Activités programmées	Activités réalisées	Difficultés	Engagement
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité maternelle = 566 pour 100 000 naissances vivantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des prestations de santé maternelle et infantile dans les formations sanitaires. 	<p>Disponibilité des activités de prestations de santé maternelle et infantile dans les formations sanitaires (CHN, CHR, CMA, CM, CSPP) selon les standards (Etat - ONG/Associations).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée des institutions de formation en personnel qualifié pour les activités de SR 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le projet des services à base communautaire et améliorer l'accès des femmes aux services de santé de SR (exécuté par les ONGs et Associations avec l'appui technique de Population Council)
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture en consultation prénatale = 38,4% 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration d'une nouvelle technique de prévention des complications de l'avortement. - Renforcement de l'équipement des formations sanitaires en matériel de SMI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique de la technique de l'AMTU (Aspiration Manuelle Intra-Utérine) dans la prévention et la prise en charge des complications des avortements (Etat - ONG/Associations) - Renforcement des capacités des cliniques des Sages-femmes en personnel, et équipement d'un laboratoire (Etat - ONG/Associations) - Intégration des services pré-conceptionnels dans les services de SMI/PP (Etat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Résistances socio-culturelles à la promotion de la femme et à l'accès libre aux services de SR - Ressources humaines insuffisantes et peu qualifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les populations sur la mortalité et la morbidité maternelle et néonatale. - Multiplier les centres de prestation de SR pour approcher les services des bénéficiaires et doter ces centres de personnel en qualité et en quantité.
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture en consultation post-natale = 3% 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement de toutes les formations sanitaires (CHR, CHN, CMA, CM, CSPP) en supports audiovisuels (affiches, boîtes à images, dépliants) pour les activités de SMI/PP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des infirmières et Sages femmes en SR (Etat-ONG/Associations) - 98% des formations sanitaires qui offrent les contraceptifs, 78% en disposent effectivement (Etat) - Prise en compte d'autres volets de la SR (santé des adolescents des jeunes, MST/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de matériel didactique. - Déficit d'information des hommes, ce qui ne favorise pas leur adhésion et leur implication dans la mise en œuvre des programmes de SR 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique de sécurité sanitaire définie dans la LIPDHD. - Exécuter le projet "Hôpital de jour"
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de prévalence contraceptive = 8,2% 				

<p>- Taux des accouchements assistés = 24,5%</p>	<p>- Lutte contre les affections génitales et les états cancéreux.</p>	<p>- Elaboration, adoption et mise en œuvre d'une stratégie nationale pour une maternité sans risque (1998-2000)</p> <p>- Ouverture et équipement des CMA pour la prise en charge des urgences obstétricales (Etat)</p> <p>- Lancement du programme de dépistage du cancer du col de l'utérus (ONG/Associations)</p> <p>- Organisation de la détection du cancer du col de l'utérus et du soin en consultation SM/PPF et traitement des infections opportunistes (Etat - ONG/Associations)</p> <p>- Equipement de toutes les formations sanitaires en logistique fonctionnelle pour le ravitaillement de leur unité en vaccins et autres produits consommables, et intégration des activités avec un paquet minimum dont la vaccination est partie prenante, selon le niveau (Etat).</p> <p>- Organisation des journées nationales de vaccination (Etat)</p> <p>- Exécution du Plan d'Action National pour l'éradication de la poliomyélite (Etat)</p>	<p>- Non utilisation du programme dans les maternités</p> <p>- Non application des recommandations issues des ateliers (création de nouvelles, disponibilité des kits d'urgence sans pré-paiement)</p> <p>- Moyens logistiques insuffisants et de faible qualité.</p> <p>- Absence de continuité dans les actions de vaccination.</p>	<p>- Former le personnel de santé sur l'utilisation du partogramme.</p> <p>- Mettre à la disposition de tous les centres des kits d'urgence pour les soins obstétricaux.</p> <p>- Prendre en charge les conséquences difficiles.</p> <p>- Améliorer les équipements des formations sanitaires pour les activités de vaccination.</p>
<p>- Taux de couverture vaccinale en VAT des femmes enceintes = 71%</p> <p>- Taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois :</p> <p>* BCG = 66%</p> <p>* DTCP5 = 40%</p> <p>* VAT = 41%</p>		<p>- Mise en place d'unités de réhydratation orale au niveau de tous les centres SMI (Etat - ONG/Association).</p> <p>- Amélioration de la prise en charge des cas de paludisme dans 18 districts sanitaires dans le cadre du programme national de lutte contre le paludisme (Etat)</p> <p>- Equipement de toutes les formations sanitaires en matériels standards de SMI selon les niveaux y compris le matériel PEV et le matériel IBC (Etat).</p>		<p>- Améliorer la qualité des services.</p>

<p>- Taux de malnutrition des enfants de 6 à 36 mois = 30%</p>	<p>- Suivi/évaluation des activités en matière d'allaitement maternel.</p>	<p>- Actions de sensibilisation des mères sur les effets bénéfiques de l'allaitement maternel.</p> <p>- Formation en cascades des agents de santé sur l'AME (Etat - ONG/Associations)</p> <p>- Constitution de groupes de soutien à l'AME par des femmes (ONG/Associations)</p> <p>- Révision du code sur la commercialisation des substituts du lait maternel (Etat).</p>	<p>- Manque de système d'évaluation continue.</p>	<p>- Evaluer annuellement les actions menées.</p>
<p>- Mise en place d'un bon système de référence.</p>	<p>- Amélioration du système de référence par l'expérimentation de 40 ambulances villageoises dans 27 districts sanitaires du pays (Etat).</p> <p>- Mise à la disposition des formations sanitaires de médicaments essentiels génériques dans le cadre de l'Initiative de Bamako (Etat).</p> <p>- Implication des communautés dans la gestion des MEG (Etat - ONG/Associations).</p> <p>- Intégration des activités de prestations de services en direction des personnes du 3è âge dans les structures de santé.</p>	<p>- Moyens logistiques insuffisants.</p> <p>- Faiblesse de revenus aggravés par les mesures d'ajustements macro-économiques rendant les médicaments et consommables peu accessibles.</p> <p>- Absence de programmes spécifiques sur les affections des personnes du 3è âge.</p> <p>- Insuffisance de formation du personnel de santé aux affections du 3è âge.</p>	<p>- Doter d'ambulances les maternités (spécifiquement).</p> <p>- Développer l'initiative de Bamako au sein des cliniques de l'ABSF et de l'ABI</p> <p>- IEC en faveur des personnes du 3è âge.</p> <p>- Prendre en charge les affections des personnes du 3è âge.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des jeunes et des organisations féminines à créer des clubs ou des réseaux de lutte contre les MST/SIDA dans leur environnement et appuyer leurs actions de recherche de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de centre jeunes pour la prise en charge des problèmes des jeunes et des adolescents se rapportant à la sexualité et à la reproduction. (Etat-ONG/Associations). - Renforcement des capacités du Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS) et du Secrétariat Permanent de Lutte contre le SIDA (SP/LSIDA). - Elaboration d'un plan d'orientation stratégique en matière de SR, suivie d'un atelier de réflexion sur l'opérationnalisation de la SR (Etat). - Mise en place du Projet Population et Lutte contre le SIDA (PPLS) qui œuvre beaucoup avec les communautés de base (Etat-ONG). - Adoption d'une politique nationale de lutte contre les MST (Etat). - Création de cinq (5) sites sentinelles (Ouagadougou, Bobo, Gaoua, Tenkodogo, Ouahigouya) (ONG/Association). - Campagnes multimédia sur la SR et les MST/SIDA animées par les jeunes (Etat-ONG/Associations). 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de coordination des actions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer huit (8) centres complémentaires d'ici l'an 2000. - Mettre en place un projet conjoint de lutte contre les MST/SIDA en ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes filles. - Conduire des programmes conjoints avec ONU/SIDA. - Réaliser une analyse situationnelle sur les prostituées. - Organiser des activités d'IEC en direction des agents de la santé et des populations sur les problèmes de la sexualité.
---	--	---	--

<p>Organisation de séminaires de formation des formateurs afin d'actualiser leurs connaissances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 25 formateurs en IEC/SIDA, de 540 prestataires en techniques IEC et de 125 agents en fixation des activités d'IEC. (Etat-ONG) - Formation de 380 agents, toutes catégories confondues, en IEC/MST (Etat). - Formation de 96 agents des différents districts sanitaires en IEC/SR (Etat) - Formation des agents de santé communautaire sur les MST/SIDA. (Etat-ONG/Associations). - Introduction de nouveaux concepts de SR dans les modules de formation de l'ENSP et formation de 80 enseignants de l'ENSP en SR (Etat). - Formation des étudiants de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) en SR (Etat). - Formation des Sages femmes et Infirmières en SR (Etat - ONG). - formation des Responsables des Associations Féminines en IEC/Excision (Etat-ONG/Associations). - Formation des femmes des marchés de Ouagadougou sur les MST/SIDA - Formation des jeunes filles non alphabétisées sur les MST/SIDA (ONG/Associations). - Visites à domicile aux Séropositifs (ONG/Associations) - Lancement d'une opération mains propres dans les restaurants et bars des villes et des campagnes (ONG/Associations) - Emissions radio-télé sur la santé des femmes (ONG/Associations). 	<p>- Insuffisance de formation du personnel de santé en communication.</p> <p>- Le système de gestion des carrières est source de démobilité du personnel de santé.</p> <p>- Insuffisance de la formation des Responsables des ONG et Associations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la formation des agents de santé en techniques d'IEC. - Rouvrir le centre de dépistage aux Agents Volontaires. - Actualiser les protocoles et les directives de prise en charge de même que les curricula de formation en cours d'emploi et dans les écoles. - Former les membres des ONG/Associations en SR et concepts nouveaux. - Recycler régulièrement les membres de l'ABSF et l'ABL. - Assurer la prise en charge des femmes infectées par le VIH/SIDA.
<p>Formation des leaders d'Associations féminines sur les problèmes de santé des femmes.</p>			

<p>- Elaboration de programmes nationaux de lutte contre les infections et maladies endémiques.</p>	<p>- Mise en place depuis décembre 1995 d'un programme national de lutte contre les infections respiratoires aiguës (Etat).</p> <p>- Elaboration et début d'exécution d'un programme de lutte contre les maladies diabétiques dans bon nombre de formations sanitaires</p>	<p>- Non implication des ONG et Associations dans la mise en œuvre des programmes.</p>	<p>- Assurer une meilleure implication des ONG et associations oeuvrant dans le domaine de la santé de la femme pour la mise en œuvre des programmes.</p>
<p>- Collecte et centralisation de données et d'informations sur la santé des femmes en vue de les organiser en base de données pour le suivi/évaluation.</p>	<p>- Existence d'un programme de santé des jeunes (Etat).</p> <p>- Participation des ONG et Associations féminines oeuvrant dans le domaine de la santé aux restitutions des conclusions et recommandations de Beijing, au plan national et régional.</p> <p>- Atelier de dissémination des résultats d'une étude régionale dans 5 pays du Sahel sur la sexualité des adolescents (ONG/associations).</p>		<p>- Rendre fonctionnel le bureau de la fédération des Sages-femmes pour une meilleure coordination des activités au niveau régional.</p>
	<p>- Réalisation d'une enquête dite « Evaluation des besoins en SR au Burkina Faso » couvrant les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la gestion et la qualité des services ; * l'IBC et le développement de la SR ; * le genre et les facteurs socioculturels en SR ; * la logistique et les ressources humaines en SR ; * les pratiques traditionnelles et les MST/SIDA (Etat). 		
	<p>- Mise en œuvre d'un projet de recherche dénommé « Laboratoire de santé communautaire » dans deux provinces (Bazéga et Zoundwéogo) (Etat) ;</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une recherche opérationnelle au niveau de l'unité de PF du CHN/YO avec l'appui de la cellule de Recherche en SR (CRESAR) et Population Council sur la prise en charge des complications d'avortements : * traitement des complications ; * suivi des patientes ; * recherche des facteurs ayant entrainé la pratique de l'avortement ; * counseling des patientes ; * prestation de services de PF (Etat - ONG). 		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une recherche opérationnelle au niveau de l'unité de PF du CHN/YO avec l'appui de la cellule de Recherche en SR (CRESAR) et Population Council sur la prise en charge des complications d'avortements : * traitement des complications ; * suivi des patientes ; * recherche des facteurs ayant entrainé la pratique de l'avortement ; * counseling des patientes ; * prestation de services de PF (Etat - ONG). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude à l'ENSP sur la prise en charge des urgences gynéco-obstétricales (Etat). - Réalisation d'une étude sur la prise en charge des malades du VIH/SIDA (Etat-ONG). - Réalisation d'une analyse complémentaire sur les besoins en maternité sans risque (Etat - ONG). - Analyse situationnelle du programme de PF au Burkina Faso en 1996 (Etat-ONG). - Création d'un observatoire sur les questions de santé de la femme (Etat-ONG). - Diffusion du programme sur la population et développement (Etat-ONG). - Etude régionale sur les soins obstétricaux initiale « Evaluation des initiatives sur la prise en charge des soins obstétricaux d'urgence » (Etat-ONG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de prise en charge des femmes et des filles vivant avec le VIH/SIDA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur l'ampleur des avortements dans les CHR.
			<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action National sur la prise en charge des soins obstétricaux. - Former les agents de santé sur la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA, au cours du dernier trimestre 1999. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des décisions politiques pour rendre disponibles les anti-retroviraux ; l'Etat pourrait s'engager à les rendre accessibles surtout aux femmes enceintes dans le cadre de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH. 		

<p>- Budget alloué à la santé = 4,95% du budget national.</p>	<p>• Augmentation du pourcentage du budget alloué à la santé</p>	<p>- Légère augmentation du budget national alloué à la santé :</p> <p>* 1996 = 8,20% du budget national</p> <p>* 1997 = 8,73% du budget national</p>	<p>- Insuffisance de financement public</p> <p>- Insuffisance de l'appui institutionnel aux actions des ONG et Associations.</p>	<p>- Renforcer l'appui aux ONG et Associations qui œuvrent dans le domaine de la santé des femmes.</p>
<p>• Développement de l'appui des organismes internationaux, des ONG et des partenaires au développement dans le financement des activités de santé.</p>	<p>- Appui financier, matériel et technique très appréciable de certains partenaires au développement et des pays amis aux activités de santé.</p>	<p>• Insuffisance de la coordination et de la concertation interministérielles avec les partenaires financiers, les ONG et Associations.</p>	<p>- Insuffisance de l'appui institutionnel aux actions des ONG et Associations.</p>	<p>- Renforcer l'appui aux ONG et Associations qui œuvrent dans le domaine de la santé des femmes.</p>

DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME

1- Objectifs

- Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme en particulier de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique
- Diffuser des notions élémentaires de droits.

2- Stratégies

- Ratification de la convention sur les droits politiques des femmes en 1997
- Relecture de la Réforme Agraire Foncière (RAF)
- Création du Ministère de la Promotion de la Femme
- Formation en Genre et Développement
- Application de l'Information - Education - Communication - Conscientisation (IECC)
- Lobbying

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Ignorance de leurs droits par la majorité des femmes - Non recours volontaire à la loi ou à la justice - Existence d'instruments juridiques favorables à l'égalité des droits entre l'homme et la femme - Insuffisance d'application sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'application effective des textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux - Promotion et protection des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille. 	<ul style="list-style-type: none"> - adoption du code de travail qui garantit l'égalité entre homme/femme en matière d'emploi du statut général de la fonction publique (Etat et démembrements) - Abrogation en 1996 de la loi de 1920 sur l'interdiction de la publicité sur les contraceptifs (Etat et démembrements) - Création des centres de conseils juridiques (Etat et démembrements) - Mise en œuvre du projet de sensibilisation et de vulgarisation du code des personnes et de la famille dans les provinces (Etat et démembrements) - Elaboration d'un programme d'enseignement des droits de l'homme (Etat et démembrements) - Adoption et mise en œuvre du Plan d'action National pour la survie et la protection de l'enfance (Etat et démembrements) - Création du parlement des enfants (Etat et démembrements) - Organisation de séminaires, ateliers, forums, conférences sur les droits de la femme (ONG et Associations féminines et professionnelles) - Traduction du Code des Personnes et de la Famille en langues nationales (ONG et Associations féminines et les professionnels de droit) 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des textes juridiques par la majorité des justiciables et de certains praticiens du droit (officiers de police judiciaire, maîtres) - Insuffisance d'infrastructures et de logistiques, de ressources humaines, existence de matériel de travail obsolète - Insuffisance de diffusion des textes par le projet - Accès difficile des populations à l'appareil judiciaire - Faiblesse de collaboration entre les ONG et Associations et l'appareil judiciaire - Insuffisance de la formation et de la sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour les imprimés utilisés dans les juridictions et les fiches d'état civil et impliquer davantage la société civile à l'activité - Traduire les textes fondamentaux en langues nationales - Mettre en œuvre le Plan d'action 1998-2000 du Ministère de la Promotion de la femme - Etendre et renforcer les centres de conseils juridiques - Mettre en œuvre un programme plaidoyer pour l'amélioration du statut de la femme et son accès aux services de SR - Développer la collaboration entre les organisations de défense et les organisations de promotion des droits

		<ul style="list-style-type: none"> - Confection de bulletin d'information (ONG et Associations féminines et professionnelles) - Animation d'émissions radio et télévisées (ONG et Associations féminines et professionnelles) - Organisation de voyages d'études et de campagnes multimédias (ONG et Associations féminines et professionnelles) - Création de cellules spécifiques sur les droits de la femme et de l'enfant au sein des mouvements de défense des droits de l'homme (ONG et Associations féminines et professionnelles) - Création d'une coalition pour la protection des droits de la femme (Institutions privées et ONG). 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de moyens financiers - Persistance du silence des victimes - Insuffisance de supports didactiques et de formation - Déficit d'informations - Persistance de la faible application des textes - Persistance de la pression sociale - Contradiction entre le code du travail et celui de la sécurité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la collaboration entre MPF et ONG / Associations - Vulgariser et renforcer l'approche Genre et développement - Former les femmes en techniques de plaidoyer et de lobbying - Renforcer le soutien à l'éducation et à la formation des filles et des femmes - Harmoniser le code du travail et celui de la sécurité sociale.
--	--	--	---	---

VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE

1- Objectifs

- Etudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures de prévention
- prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes
- Eliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violence liées à la prostitution et à la traite.

2- Stratégies

- Renforcement de la Commission Nationale de Lutte contre les Discriminations faites aux femmes créée en 1992
- Relecture du Code Pénal en 1996
- Renforcement du Comité National de Lutte contre la Pratique de l'excision créé en 1990
- Création de l'Observatoire « Qui Vive » sur les conditions de vie des femmes
- Recherche action sur les violence faites aux femmes et aux filles
- Création de la Direction de la Promotion de la Famille
- Création d'ONG, d'Associations dynamiques de lutte contre les violences.

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de textes réprimant l'excision - Existence de plusieurs formes de violences - Absence d'opinion sur la question - Actions limitées de quelques associations - Existence de quelques refuges publics pour femmes et filles violentées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de dispositions législatives réprimant les violences faites aux femmes (Etat et démembrements) - Inscription du programme de lutte contre les pratiques néfastes à la santé des femmes et des filles dans le programme d'investissement public (Etat et démembrements) - Mise en œuvre d'un vaste programme de sensibilisation et de formation de la société civile et des délégués administratifs et politiques sur les méfaits de l'excision (Institutions, Etat, Projets, ONG) - Organisation d'ateliers nationaux, sous régionaux sur les mutilations génitales féminines (Etat, ONG et Associations) - Réalisations d'études et de recherche sur le mariage forcé, le lévirat, les MGF, les violences conjugales, les violences en milieu scolaire et carcéral (Etat, ONG et Associations) - Organisation d'une campagne multimédias de sensibilisation, des conférences et séminaires sur les violences faites aux femmes (Etat, ONG et Associations) - Mise en œuvre de stratégies de lutte en langues nationales (ONG, Associations) - Confection de calendriers pour sensibiliser sur les violences (ONG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de moyens de fonctionnement de la CONALDIS - Persistance des pesanteurs socio-culturelles - Lenteur et coût élevé des procédures judiciaires - Faible solidarité entre les femmes - Insuffisance des ressources humaines, financières et infrastructurelles pour les structures de lutte contre les violences - Faible collaboration entre structures - Insuffisance de données statistiques et socio-culturelles sur les violences 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la recherche sur les violences à l'égard des femmes - Créer un réseau de communitaires et leaders d'opinions pour la lutte contre les MGF ainsi qu'un conseil sous régional - Exécuter le plan national de lutte contre la pratique de l'excision (1999-2003) - Organiser de séminaires de sensibilisation à l'endroit des chefs communiers et religieux sur les violences faites aux femmes - Intensifier l'IECC à l'endroit des femmes et des hommes - Renforcer la collaboration entre les structures intervenant dans ce domaine - Renforcer les formations en Genre et Développement pour toutes les couches

		<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du projet de la marche mondiale pour les femmes en l'an 2000 pour promouvoir la solidarité (ONG, Associations, Institutions) - Création d'une coalition nationale de lutte contre les violences (ONG, Associations, Institutions). 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication des hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes - Implication insuffisante de l'Etat dans la lutte contre les autres formes de violences autres que l'exclusion. 	<p style="text-align: center;">sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'Association des Femmes Juristes dans l'accompagnement des dossiers sur les violences faites aux femmes - Inciter les ONG et Association à faire du lobbying pour une application rigoureuse des textes - Renforcer la collaboration entre l'Association des Femmes Juristes et les ONG et Associations.
--	--	---	--	--

FEMMES ET PAUVRETE (PAUVRETE –ECONOMIE – EMPLOI)

Objectifs

- Revoir adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins des femmes vivant dans la pauvreté
- Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources
- Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne, aux mécanismes et aux institutions de crédit
- Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et trouver les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté
- Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes notamment l'accès à l'emploi, aux conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques
- Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux nationaux et internationaux
- Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes
- Fournir aux femmes notamment à celles à faibles revenus, des services professionnels et des moyens de formation adaptés
- Fournir aux femmes handicapées des services professionnels et des moyens de formation appropriés
- Eliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi
- Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités professionnelles et familiales.

Stratégies

- Mise en œuvre de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDH) en Octobre 1995 qui a pour objectif de réduire la pauvreté
- Elaboration et adoption d'un Plan D'action du Ministère de la Promotion de la Femme en vue d'améliorer les conditions de vie des populations féminines tant urbaines que rurales
- Mise en œuvre de l'initiative 20/20
- Relecture et adoption de la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agricole et Foncière qui permet l'accès à la terre sans distinction de sexe ou de statut matrimonial
- Extension des activités du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes FAARF à l'ensemble du pays et création de structures d'octroi de crédits spécifiques aux femmes
- Mise en place de points focaux du Ministère de la Promotion de la Femme dans les départements ministériels
- Formation à l'approche genre des points focaux du Ministère de la Promotion de la Femme
- Promotion de technologies appropriées
- Création d'emplois dans les unités de production
- Participation aux rencontres commerciales au niveau national, sous-régional et international
- Promotion de la femme handicapée

SITUATION EN 1995	ACTIVITES PROGRAMMEES	ACTIVITES REALISEES	DIFFICULTES	ENGAGEMENTS CE QUI RESTE A FAIRE
<p>PAUVRETE</p> <ul style="list-style-type: none"> - La majorité des femmes vit en dessous du seuil de pauvreté absolu : sur les 60% de la population ayant un bas niveau de vie on compte un moyenne 100 femmes pour 95 hommes (étude sur le profil de pauvreté 1994) - Dans le secteur rural, les femmes représentent 51,5% environ de la population active. En saison des pluies, 83,8% de ces femmes participent aux travaux agricoles et 3% pratiquent l'élevage. Elles ne tirent que 4,7% de leurs revenus des activités agricoles contre 32,4% pour les hommes (ENSA 1993) - Les femmes sont faiblement encadrées : 29% des producteurs encadrés en agriculture et 21% des producteurs encadrés en élevage en 1994 	<p>ACTIVITES PROGRAMMEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'Enquête Prioritaire II sur les conditions de vie des ménages - Mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'accès des femmes aux services agricoles (1994-1998) par le financement du FAAGRA de projets individuels ou collectifs des agricultrices organisées en groupements ou coopératives afin de : - Rendre fonctionnel un système de formation au profit des productrices dans les 12 CRPA - Soutenir les initiatives des productrices dans les 12 CRPA - Mettre au point et diffuser des technologies appropriées - Renforcer les structures d'encadrement - Mettre en place un système de suivi-évaluation des activités des productrices - Mise en œuvre : - du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) - du Programme National de Développement des Services Agricoles 	<p>ACTIVITES REALISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête Prioritaire II sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1997 par le Projet Dimension Sociale de l'Ajustement : analyse des résultats en cours - Création de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains. - Réalisation du Plan d'Action National pour l'accès des femmes aux services agricoles (1994-1998) <ul style="list-style-type: none"> . 18.447 femmes alphabétisées sur 30.000 programmées . 2.986 femmes formées en gestion des unités économiques sur 10.100 programmées . 2.928 femmes formées en éducation nutritionnelle sur 16.950 programmées . 11.754 femmes formées en technique de transformation/conservation sur 31.700 programmées . 271.956 femmes formées en techniques de production végétale et 140.580 en techniques de production animale sur 340.000 femmes programmées . 2.655 femmes et 27 Groupements Villageois Féminins formés en gestion des organisations paysannes sur 10.150 femmes programmées . le FAAGRA a financé 540.463.789 PCFA au profit de 398 GVF pour 14.777 femmes . Le PSAN a financé 1.378.373.299 FCFA de crédit au profit de 893 GVF pour 29.846 femmes . Renforcement des structures d'encadrement du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Elevage . Plan d'Action du Ministère de la Promotion de la Femme élaboré et adopté en 1998 . Appui du PAICB/LCB aux communautés de base dans l'identification, la formulation, l'exécution et le suivi-évaluation de leurs micro-projets. Des groupements villageois féminins ont 	<p>DIFFICULTES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de données désagrégées par sexe dans les études sur la pauvreté - Faible impact de certaines politiques macro-économiques sur les femmes - Faible prise en compte des variables sociales et du genre dans les politiques macro-économiques - Faible accès des femmes aux technologies agricoles et aux intrants - Encadrement insuffisant et discriminatoire - Insuffisance de formation à l'approche genre et développement - Insuffisance de moyens financiers pour la réalisation des projets. - Accès difficile des femmes aux terres cultivables de bonne qualité - Accès difficile des femmes aux périmètres aménagés - Mentalités rétrogradées et méconnaissances des textes 	<p>ENGAGEMENTS CE QUI RESTE A FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un Plan Stratégique de Développement Agricole Durable - Renforcer des capacités des points focaux du Ministère de la Promotion de la Femme - Vulgariser l'alphabétisation à trois niveaux - Renforcer l'appui institutionnel aux associations pour lutter contre la pauvreté. - Elaborer les textes d'application de la RAF - Réviser les cahiers de charge des périmètres irrigués pour inclure des critères favorables aux femmes

<ul style="list-style-type: none"> - Le faible accès des femmes aux périmètres aménagés - L'insécurité foncière 	<p>(PNDSA II)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Spécial de Conservation des Eaux et du Sol (CES/AGF) - Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PSAN) - Projets de Développement Rural Intégré (PDR) - Mise en œuvre en 1998 du Projet d'Appui aux Initiatives communautaires de Base/ Lutte Contre la Pauvreté (PAICB/LCB) - Révision de la loi portant Réorganisation Agricole et Foncière - Accroissement de l'accès des femmes à la terre - Levée des barrières éducatives dans les pays de l'UEMOA 	<p>bénéficié de prêts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rélecture et adoption le 23 Mai 1996 de la loi portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) - Aménagement de 26 sites maraichers par le Ministère de l'Agriculture - Réalisation du Projet BAGRE : - Exploitation de 1,5 ha par 172 productrices pour la culture de l'oignon - Implication des femmes dans l'exploitation des parcelles rizicoles et la production maraichère - Emploi des femmes durant toute l'année pour les travaux d'aménagement (rémunération journalière 1500 à 2000FCFA) - Attribution de parcelles, de périmètres aménagés, de champs collectifs et de pépinières aux femmes organisées dans les ONGs et Associations 	
---	---	--	--

<p>- En 1995, le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) intervenait dans 25 Provinces et 20 403 femmes ont bénéficié d'environ 254 millions de fcs de prêts</p> <p>- Existence de différentes structures d'épargne et de crédit auprès desquelles les femmes ont accès aux mêmes conditions que les hommes. Ce sont la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB). La part des femmes dans le volume des prêts est très faible.</p> <p>Le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB) a développé depuis 1993 un programme visant les groupements de femmes démunies appelé « Crédit/Epargne avec éducation »</p>	<p>-Extension des services du FAARF à l'ensemble du territoire</p> <p>-Octroi des crédits aux femmes</p> <p>-Création des structures spécifiques aux femmes</p> <p>-Création de structures de crédits décentralisées à l'adresse exclusive des femmes démunies</p>	<p>- Octroi de crédits aux femmes dans toutes les provinces par le FAARF :</p> <ul style="list-style-type: none"> 46.572 bénéficiaires en 1996 54.614 bénéficiaires en 1997 60554 bénéficiaires en 1998 (Source : FAARF) <p>-Création en 1996 du FAAGRA : de 1996 à 1998 16.737 Femmes regroupées dans 459 Groupements Villageois Féminins ont bénéficié d'environ 597 millions de fcs sous forme de prêts pour la transformation, la commercialisation des produits agricoles, le petit commerce et l'emboîche ovine, bovine et porcine.</p> <p>- Création en 1999 du Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF) qui octroie des crédits aux femmes</p> <p>- Le programme du RCPB visant les groupements de femmes démunies appelé « Crédit/Epargne avec éducation » a touché 29.998 femmes réparties dans 1219 caisses villageoises pour un coût de 3.434.423.500FCFA.</p> <p>- Les Coopératives d'Epargne et de Crédit et la Caisse Nationale de Crédit Agricole octroient des prêts aux femmes, mais la part des femmes dans le volume des prêts reste très faible</p>	<p>- Difficultés d'accès des femmes les plus démunies au système de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de remboursement dues à la mauvaise gestion, aux charges sociales et aux aléas climatiques - Coût élevé des crédits décentralisés : risques encourus - Infiltration des hommes et des femmes salariées dans le système de crédits réservés aux femmes des secteurs informel et agricole - Insécurité liée au transport de fonds - Inaccessibilité de certains villages pendant l'hivernage. 	<p>- Sensibiliser les femmes à la fréquentation des institutions de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rééchelonner les crédits en cas de difficultés de remboursement - Pratiquer l'action écrite dans le cas de force majeure (décès, incapacité physique) - Tenir compte de la spécificité des structures d'épargne et de crédit décentralisées dans la réglementation de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour les rendre toujours accessibles aux femmes - Réaliser des études sur le thème « Femmes-Epargne-Crédit » - Décentraliser le système d'octroi de crédit du FAARF
--	--	---	--	--

<p>Tous les programmes de développement rural intégré sont élaborés et mis en oeuvre en prenant en compte l'approche genre et développement</p>	<p>- Formation à l'approche genre et développement - Réalisation d'études sur les femmes - Mise en place des points focaux dans les départements ministériels</p>	<p>- Formation des membres de la Commission Nationale pour la promotion de la femme à l'approche Genre et Développement - Sensibilisation et formation de tous les agents du secteur de l'agriculture et de l'élevage à l'approche genre et développement - Mise au point d'un module de formation en analyse sociale du genre pour les agents de vulgarisation agricole ; constitution d'une équipe de huit (8) formateurs. La formation des autres agents a démarré et se poursuit. - Mise en place de points focaux dans les départements ministériels - Réalisation d'études : - « Femmes et migrations » - « Genre et pauvreté » - Création d'un réseau de spécialistes en genre - Formation des points focaux à l'approche Genre</p>	<p>- Insuffisance de données désagrégées par sexe - Insuffisance de statistiques sur les conditions de vie des femmes</p>	<p>- Renforcer les capacités (pouvoir) des points focaux - Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs de développement à l'approche genre et développement et sa prise en compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets et programmes de développement</p>
<p>ECONOMIE Les principales activités des femmes rurales concernent l'Agriculture. En saison sèche, 46,7% des femmes ne mènent aucune autre activité que domestique et 53,3% ont des activités diversifiées : transformation, artisanat et petit commerce. (Source : Données statistiques sur les femmes rurales -Nov 95). D'une manière générale les</p>	<p>- Mise à la disposition des productrices de technologies appropriées pour l'allègement du travail des femmes</p>	<p>- Formation des points focaux à l'approche Genre - Création par l'Etat du Projet National Karité en 1995 qui a octroyé 40 presses à karité à 40 GVF - Création par l'Etat du Projet Presse à Karité logé au MASF. - Réalisation du Plan d'Action National pour l'accès des femmes aux services agricoles (1994-1998) : - Equipement des fermes rurales en matériel agricole : 75 charrettes, 98 charmes, 87 ânes, 68 séchoirs, 246 moulins et 32 lots de matériel de savon, 6 moulins à grains, 10 décortiqueuses de riz, 61 presses à karité, une unité d'exploitation d'huile d'arachide, 190 ruches. - Réalisation de nombreux forages par l'Etat - Attribution de 14 motopompes et 55 moulins par le Projet « Unités Nationales de Mécanisation Agricole » à des femmes prises individuellement ou organisées en groupements - Encadrement des femmes en production végétale : 641.155 productrices encadrées durant</p>	<p>- Difficultés de maintenance des équipements - Rentabilité des équipements - Insuffisance de formation et d'information</p>	<p>- Elaborer un programme de renforcement de l'appui conseil au niveau des activités de transformation - Tenir compte des charges réelles des femmes dans le calcul de l'IUTS. - Respecter la loi de la réciprocité dans les échanges commerciaux.</p>

<p>Les femmes dépendent beaucoup d'énergie pour la transformation des produits agricoles.</p>		<p>la campagne 97/98 soit environ 36% des producteurs encadrés contre 29% pendant la campagne 96/97</p> <ul style="list-style-type: none"> -Construction et équipement de deux (2) laiteries par le Ministère des Ressources Animales -Extension de trois (3) laiteries par le Ministère des Ressources Animales au profit des femmes -Encadrement des femmes par le Ministère des Ressources Animales pour la pratique du petit élevage : en 97/98 les femmes représentent 35% des producteurs encadrés contre 21% en 96/97 -Ouverture d'unités de transformation par les ONGs et Associations de femmes 		
<p>Les structures de promotion du commerce n'impliquent pas suffisamment les ONGs et Associations de femmes aux différentes missions commerciales régionales et internationales</p>	<p>-Organisation de rencontres nationales et internationales</p>	<p>- Participation des ONGs et Associations de Femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux foires nationales • au Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou tous les 2 ans • aux Rues Marchandes organisées dans le cadre du FESPACO • à la foire de la CEDEAO au Ghana en février 1999 	<p>-La saturation du marché national rend difficile l'écoulement des produits</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les coûts de production élevés rendent les produits très peu compétitifs -La méconnaissance des textes régissant l'ouverture des frontières dans le cadre de l'intégration régionale 	<p>-Ventiler les programmes des foires en début d'année</p> <ul style="list-style-type: none"> -Donner plus de moyens aux femmes pour participer aux foires -Vulgariser les textes et les mesures régissant l'ouverture des frontières

<p>EMPLOI</p> <p>- Dans le secteur moderne, les femmes sont peu représentées et sont généralement regroupées dans les catégories moyennes et (cadres moyens et agents d'exécution). En 1995, elles représentaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,69% des fonctionnaires de niveau doctorat d'Etat - 18,28% des fonctionnaires de niveau Licence, Maîtrise et Doctorat 3^{ème} cycle - 26,35% des fonctionnaires de niveau BEAC et DEUG - 21,02% des fonctionnaires de niveau BEPC - 30,25% des fonctionnaires de niveau Certificat d'Etudes Primaires avec formation - 6,77% des fonctionnaires sans diplôme - Dans le secteur agricole les femmes constituent la principale main-d'œuvre du ménage et 	<p>-Création des services professionnels et moyens de formation adaptés aux femmes notamment à celles à faibles revenus</p>	<p>-Financement d'activités des femmes promoteurs par : (voir tableau en annexe)</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi ex-FONAPE - le Programme National d'Appui à la Réinsertion des Défaillés (PNAR-TD) - le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) - le Projet d'Appui à la création de Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) -Création du Projet de formation des Aides Familiales par l'Etat -Création du Projet des Centres de Production et de Formation pour Jeunes Filles par l'Etat : - Promotion 1994/96 1000 jeunes filles formées selon leurs besoins en couture, teinture, tissage et maraîchage. Chacun a été doté d'un fonds de démarrage et d'un lot de matériels selon sa spécialité. 80% des filles ont effectivement démarré une activité - Promotion 1997/99 500 jeunes filles en cours de formation -Création de pépinières et de jardins potagers par certaines Associations et ONGs -Formation des femmes d'ONGs et Associations en ouï) élémentaire de gestion, alphabétisation initiale, complémentaire de base et français fondamentale -Formation des femmes d'ONGs et Associations en gestion, couture, tissage, teinture, broderie, séchage et maraîchage 	<p>-Faible niveau d'instruction des femmes et manque de qualification</p> <ul style="list-style-type: none"> -Manque d'ambition des femmes dû aux contraintes socio-culturelles -Coût élevé des formations -Insuffisance des structures de formation -Insuffisance de moyens logistiques -Difficultés de maintenance des équipements de formation -Difficultés de mise en place d'un réseau d'encadrement spécifique avec un personnel féminin 	<p>-Promouvoir la scolarisation des jeunes filles et la formation professionnelle des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir les Centres de formation professionnelle -Promouvoir l'Entrepreneuriat Féminin -Développer des efforts continus afin d'éliminer progressivement les formes de discrimination et de ségrégation professionnelle dans l'emploi -Promouvoir la représentativité des femmes dans les institutions nationales, sous-régionales, interafricaines et internationales
--	---	---	--	---

<p>bénéficiaient très peu de formation du fait du manque de temps.</p>	<p>-Promotion de la femme handicapée</p>	<p>-Organisation et formation des femmes handicapées par le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille -Création d'activités génératrices de revenus pour les femmes aveugles par l'Association Burkinabè des Personnes Aveugles et Malvoyants</p>	<p>-Nature et diversité des handicapés</p>	<p>-Promouvoir des formations spécifiques aux femmes handicapées et créer des infrastructures adaptées à leurs conditions de vie</p>
<p>La constitution stipule en son article 1^{er} que tous les burkinabè naissent libres et égaux en droits ; les discriminations de toute sorte, notamment celles fondées sur le sexe et la naissance sont prohibées. Malgré ces dispositions légales et réglementaires en matière d'emploi, les femmes sont sujettes à des discriminations</p>	<p>-Application des textes législatifs garantissant l'égalité d'accès à l'emploi</p>	<p>-Intervention du Comité National de Lutte contre les Discriminations (CONALDIS) pour régler des cas de discrimination dans les recrutements. Ces interventions n'ont malheureusement pas abouti.</p>	<p>-Faible application des textes sur l'égalité d'accès à l'emploi -Persistance des stéréotypes négatifs à l'endroit des femmes</p>	<p>-Veiller à l'application des textes existants</p>
<p>Le Code des Personnes et de la Famille adopté en 1990 est très peu connu des populations tant urbaines que rurales</p>	<p>-Vulgarisation du Code des Personnes et de la Famille</p>	<p>-Mise en œuvre du Projet Information et sensibilisation sur le Code des Personnes et de la Famille dans six (6) provinces -Sensibilisation des hommes et des femmes des zones rurales sur la surcharge du travail des femmes et pour une répartition plus équitable des tâches</p>	<p>-Lentement dans le changement des mentalités</p>	<p>-Poursuivre la sensibilisation pour une éducation non stéréotypée -Créer des crèches et des garderies en nombre suffisant et à coût abordable</p>

FEMMES ET ENVIRONNEMENT

Objectifs

- Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux.
- Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable
- Renforcer ou créer des mécanismes au niveau national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.

Stratégies

- Application des conventions ratifiées par le Burkina Faso en matière d'environnement.
- Implication des femmes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes dans le domaine de l'environnement par des démarches ou approches participatives dont l'approche genre.
- Appui spécifique aux femmes pour le développement de leurs activités, la création de cadre juridique favorable, en matière d'environnement.

Situation en 1995	Activités programmées	Activités réalisées	Difficultés rencontrées	Engagements/perspectives
<ul style="list-style-type: none"> - Faible participation des femmes à la prise de décision concernant l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Implication des femmes dans le processus d'élaboration du programme d'action national de lutte contre la désertification et dans le projet formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Organisation de forums villageois avec la participation de 8862 femmes pour l'élaboration du plan d'action national. (ETAT) - Représentation des femmes dans les comités de gestion de terroirs et les organes de concertation et forums mis en place par les projets de gestion des ressources naturelles. (ETAT) - Appui à l'émergence de groupements féminins et création d'associations et ONG féminines dans le domaine de l'environnement. (ETAT ONG) - Relèvement du nombre des femmes dans les organes de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme - Pesanteurs sociologiques - Insuffisance de formation - Faible représentativité des femmes dans les structures de décision - Prise de conscience tardive des femmes quant à leur rôle dans l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'approche genre dans tous les programmes et projets de développement. - Mettre au point des modules de formation destinée aux agents et aux producteurs et productrices.
<ul style="list-style-type: none"> - (86-94) 213 GVF d'agriculture avec 3359 membres à Ouaga-Bobo 1994 100 GV avec 1063 membres dont 406 femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de foresterie villageoise avec volet féminin axé sur les foyers améliorés, le reboisement et le production de plants (pépinières) (depuis 1991) 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de textes législatifs : <ul style="list-style-type: none"> * Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) * Code de l'environnement * Code forestier - Participation active des femmes à la production et à la mise en terre de 40 millions de plants à travers le projet « 8 000 villages 8 000 forêts » ainsi que la 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'attrait des femmes pour la formation en foresterie. - Déforestation, difficultés dans la maintenance des équipements (forages, moulins...) déséquilibre dans la répartition des points d'eau potable. - Faible financement des activités des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer davantage les femmes dans l'élaboration et la réalisation des projets et programmes de l'environnement. - Favoriser la concertation entre ONG et associations. - Mieux coordonner les activités entre structures
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de crédits 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'aménagement des forêts avec orientation vers la création d'emploi et l'implication des femmes 			

<p>- 18 846 points d'eau</p>	<p>- Exécution d'une politique forestière qui se préoccupe de la participation des femmes depuis 1995.</p> <p>- Elaboration d'une stratégie nationale en matière de gestion de la faune et une stratégie nationale en matière de gestion halieutique</p> <p>- Exécution d'une stratégie nationale d'assainissement ;</p> <p>- Volet féminin du programme</p> <p>Le PRENAF axé sur la commercialisation et la conservation de la viande sauvage. (1997).</p> <p>- Exécution de l'opération "eau potable pour tous", avec pour objectif 20 l d'eau par habitant et par jour soit un point d'eau pour 500 habitants (2 861 forages)</p>	<p>reforestation de 650 km x 2 km à travers le projet « front de terre »</p> <p>- Suivi de la mise en œuvre des conventions sur la biodiversité et sur la lutte contre la désertification par le CONAGESE.</p> <p>- Suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)</p> <p>- Octroi de 251 466 800 F CFA de crédit par le FBER.</p> <p>- Réalisation de 2 637 points d'eau ; couverture à 98 % (1997) (DIRH)</p> <p>- Appui à la transformation et à la commercialisation du poisson. Les femmes ont ainsi contribué à la réduction de perte de poissons pêchés de 10 % sur une perte totale de 15 %.</p> <p>- Formation et voyage d'étude.</p> <p>- Participation à l'élaboration des plans stratégiques et programmes d'action, convention sur la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification. (ONG et associations féminines).</p> <p>- Existence d'une organisation de femmes ramasseuses d'ordures qui les transforment en compost. (Initiative individuelle CREPA 3^e projet urbain.)</p> <p>- Femmes balayeuses de rues. (Brigade verte) (Mairies)</p>	<p>- Insuffisance de subvention de l'Etat.</p> <p>- Difficultés d'accès aux produits forestiers</p> <p>- Accès aux terres de mauvaise qualité</p>	<p>étatiques et ONG/Associations.</p> <p>- Mettre en œuvre le programme hydraulique de quartier, objectif : 1 forage pour 300 habitants pour rapprocher le point de desserte des utilisateurs.</p>
------------------------------	--	---	---	--

<p>- Insuffisance de cadres de coordination des actions de protection de l'environnement</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Création du Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONAGESE) - Création de la Direction de la Foresterie Villageoise et la l'Aménagement Forestier. - Création et fonctionnement du COPOD et suivi du processus Sahel 21. - Création du Ministère de la Promotion de la Femme avec la mise en place d'un point focal au Ministère de l'Environnement et de l'Éau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les compétences pour mesurer l'impact des politiques sur les femmes.
--	--	--	--

Des efforts importants sont faits pour la prise en compte des femmes dans le domaine de l'environnement. Elles participent activement à la réalisation des plantations d'arbres et des sites anti-érosifs. L'attention doit être portée sur la qualité de cette participation et le bénéfice qu'elles en tirent. Car de nombreuses activités collectives contribuent à alimenter les caisses des groupements pour des réalisations socio-économiques mais ne profitent pas individuellement aux membres.

CONCLUSION

Comme on peut le constater, à l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre des conclusions et recommandations de Beijing, le Burkina Faso a dû relever des défis en matière de promotion socio-économique et politique de la femme.

On note effectivement des avancées significatives dans les actions d'égalité du genre et de promotion de la femme malgré les difficultés et obstacles rencontrés.

Afin de consolider ces acquis, il serait nécessaire de :

- rendre opérationnels, au plus tôt, les engagements et les mesures nouvelles proposés à l'issue de cette évaluation ;
- renforcer les mécanismes institutionnels de gestion du Ministère de la Promotion de la Femme et l'impliquer davantage dans les concertations du gouvernement avec ses partenaires au développement ;
- impliquer davantage les femmes aux niveaux de prise de décisions pour leur permettre de proposer des solutions appropriées à leurs problèmes.

Le succès de ces actions dépend d'une démarche concertée entre l'État, les femmes elles-mêmes et les partenaires au développement. Une synergie d'action entre ces différents intervenants permettra de réaliser une amélioration notable des conditions de vie des femmes dans tous les domaines de préoccupation retenus à Beijing.

La principale difficulté demeure l'allocation insuffisante des ressources financières.

Le budget estimatif pour l'exécution du plan d'action pour la promotion de la femme (1998-2000) est estimé à 2,064 milliards de FCFA répartis entre les cinq (05) programmes. L'engagement financier de l'État dans ce budget qui n'est pas encore bouclé, sera complété par l'apport des ONG et institutions de coopération et des partenaires au développement.

Cependant, la volonté politique du gouvernement qui s'est manifestée avec constance dans ce domaine capitale de la promotion socio-économique et politique de la femme devrait se concrétiser en mettant à la disposition du Ministère de la Promotion de la Femme, les budgets adéquats ainsi que les ressources humaines, matérielles et logistiques appropriées, avec le concours des partenaires au développement.

A N N E X E S

- DONNEES STATISTIQUES

- LISTE DES PARTICIPANTS A L'ELABORATION DU RAPPORT

REPARTITION DES PRETS FAARF DE 1995 A 1998

ANNEES	Total accordé	Nombre de CVF	Nombre de bénéficiaires
1995	254.180.750	567	20.403
1996	716.607.675	1381	46.572
1997	1.287.912.800	1526	54.614
1998	1.728.814.500	1790	60.554
Total	3.978.515.725	5264	182.143

Source : FAARF

REPARTITION DES PRETS CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE 1995 A 1998

Années	Crédits	Montant accordé aux femmes (FCFA)	montant femmes/ montant total en %	Nbre de prêts aux femmes	Nbre total de prêts	Nbre de femmes bénéficiaires	Nbre total de bénéficiaires
94-95	Crédits de masse (1)	147.177.118		179			
	Crédits aux femmes (2)	792.710.900	2,60%				
1996	Crédits de masse	311.894.940		277		7.003	
	Crédits aux femmes	608.111.890	1,93%	880	4.520	7.606	107.937
1997	Crédits de masse	522.522.867		451		9.206	
	Crédits aux femmes	944.152.963	2,62%	1.140	7.896	9.557	124.541
1998	Crédits de masse	849.274.500		689		13.500	
	Crédits aux femmes	1.351.874.000	4,82%	1.424	7.174	13.997	93.446

Source : rapports d'activités CNCA 94/95 (15 mois) - 1996 - 1997 - 1998 (provisoire)

(1) crédits aux associations et groupements de femmes

(2) crédits aux femmes prises individuellement et dans les associations et groupements

STRUCTURE EN % DES FONCTIONNAIRES DES CATEGORIES P, A, B, C, D, E, DE 1990 A 1996

	19 90		19 91		19 92		19 93		19 94		19 95		19 96	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
P	96,21	3,79	96,24	3,76	94,81	5,19	94,84	5,16	94,80	5,20	98,31	1,69	98,43	1,57
A	82,38	17,62	82,33	17,67	82,45	17,55	82,22	17,78	82,13	17,87	81,72	18,28	81,56	18,44
B	73,75	26,25	73,51	26,49	73,77	26,23	75,53	24,47	73,94	26,06	73,65	26,35	73,25	26,75
C	76,40	23,60	75,95	24,05	72,19	27,81	76,93	23,07	77,75	22,25	78,98	21,02	77,86	22,14
D	70,65	29,35	70,15	29,85	69,43	30,57	70,38	29,62	70,43	29,57	69,75	30,25	69,13	30,87
E	92,59	7,41	92,49	7,51	92,43	7,57	93,19	6,81	93,17	6,83	93,23	6,77	93,40	6,60

- P. : Niveau Doctorat d'Etat (Professeurs d'Universités, médecins spécialistes)
 A. : Niveau Licence, Maîtrise et Doctorat 3ème cycle (cadres de conception (supérieurs) tous profils confondus)
 B. : Niveau BAC et DEUG (cadres moyens tous profils confondus)
 C. : Niveau BEPC (agents d'exécution)
 D. : Niveau Certificat d'Etudes Primaires avec formation
 E. : Sans diplôme (manœuvres)

Source : Centre National de Traitement de l'Information (CENTRAFIN)

SITUATION DES REALISATIONS EN FAVEUR DES FEMMES DE 1994 A 1997

STRUCTURE DE FINANCEMENT	Nombre de		Total des		Pourcentage Promotrices
	Promoteurs	Promotrices	Promoteurs	Promotrices	
Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FONAPE)	72	15	87		17,24%
Programme National d'Appui à la Réinsertion des Défilés	158	56	214		26,16%
Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI)	157	29	166		17,46%
Projet d'Appui à la création de Petites et Moyennes Entreprises (PAPME)	130	18	148		12,16%

N.B. : Par promotrices il faut entendre les femmes prises individuellement et les groupements ou associations de femmes

Source : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale

Impact des actions sur les différents indicateurs de santé des femmes entre 1995-1996

Budget	1995 = 4,95%	1996 = 8,20%	1997 = 8,73%
Couverture en CPN	1995 = 47,77%	1996 = 55,19%	
Couverture obstétricale	1995 = 27,11%	1996 = 26,94%	
Taux – mortalité – maternelle	1995 = 56,76/10.000	1996 = 53,11/10.000	
Couverture contraceptive	1995 = 8,32%	1996 = 9,76%	
Taux de MST	1995 = 4%	1996 = 4,57%	

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ELABORATION DU RAPPORT

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	MINISTERE/INSITUTION/ONG-ASSOCIATION
01	GANOU/TIEMA Félicité	Ministère de l'Economie et des Finances
02	KAMBOU Imbobo	Ministère de la Justice
03	TIENDREBEOGO Valentine	Ministère de la Promotion de la Femme
04	TIEMTORE Véronique	Premier Ministère
05	ZIO Solange	Ministère de la Promotion de la Femme
06	LOUGUE Maria	Ministère de la Promotion de la Femme
07	ZOUNGRANA Joséphine	Ministère de la Promotion de la Femme
08	TRAORE Nicole	SP/CONAPO
09	TIENDREBEOGO Hélène	Ministère de la Santé
010	SANOUI Aïssata	Institut National d'Alphabétisation
11	SANOUI Aimée	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
12	YE Aminata	CNLPE
13	ZEBA Thérèse	FNUAP
14	OUATTARA Bernadette	FAARF
15	KABORE/OUATTARA Agnès	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
16	SAWADOGO Claire	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
17	RAMDÉ Henriette	Ministère de la Promotion de la Femme
18	KOTE Korotimi	Ministère des Ressources Animales
19	MILLOGO Isabelle	MBBA
20	SIDIBE/TRAORE Kadidia	MESSRS
21	TRAORE Aïma Déborah	PNUD
22	BONZI Madeleine	Ministère de la Jeunesse et des Sports
23	YERBANGA Eulalie	Ministère chargé des Relations avec le Parlement
24	ZOMBRA Emmanuel	Ministère de la Promotion de la Femme
25	DIDIGUI de LUGLU Djibril	Ministère de la Promotion de la Femme
26	KAMBIRE G. Ernest	Ministère de la Promotion de la Femme
27	KERE Anna Lucie	Journal du Soir
28	SAM Mamina	Agence d'Information du Burkina
29	OUEDRAOGO Habibou	CONALDIS
30	BICABA Marie	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
31	OUEDRAOGO Marie Michelle	UNICEF
32	ZOUNGRANA Elisabeth	Ministère de la Promotion de la Femme
33	CABORE Jean Pierre	Ministère de la Promotion de la Femme
34	SANWIDI Rose Marie	Ministère de l'Agriculture
35	NARE/OUBDA Franceline	Ministère de la Communication et de la Culture
36	LAMIZANA Absétou	Projet National Karité
37	KABORE R. Cyprien	Ministère de la Promotion de la Femme
38	SANOGO Mafarma	Radio Nationale du Burkina
39	OUATTARA Mariamé	Ministère de la Promotion de la Femme
40	OUEDRAOGO Apollin e	Commission Nationale de la Décentralisation

41	YODA Céline	Ministère de la Promotion de la Femme
42	DRABO Joséphine	Association Femmes Educatrices et Développement
43	KEITA/YARA AI	CIFAD
44	ILBOUDO Monique	Personne Ressource (UO)
45	DABIRE Béatrice	Association Femmes Solidaires
46	TOURE/KABORE Marie Madeleine	ABPAM
47	OUANGRAOUA Madeleine	COAFEB
48	THIOMBIANO Brigitte	ABSF
49	TAPSOBA Jacqueline	Fédération des Femmes du Burkina
50	DEMBELE Adélaïde	Association des Femmes Juristes
51	DABIRE/TAPSOBA Danielle	AMIFOB
52	KANZOË Joséphine	REFLOB
53	MONNE Fatimata Bernadette	AFAO
54	OUEDRAOGO/DABIRE Awa	RECIF/ONG
55	OUEDRAOGO/TAMBOURA Aminata	Organisation Panafricaine des Femmes
56	KABORE Monique	Association des Femmes Pag-La-Yiri Zabré
57	DABIRET Célestine Béné Safiatou	Réseau Femmes et Développement
58	KABORE Elisabeth	Entraide Féminine Butkinabé
59	OUEDRAOGO Assétou	SPONG
60	KANGQUEBOU/BARRY Koumbou	Amicale Butkinabé des Infirmières
61	SOME Nathalie	Association des Professionnelles Africaines de la Communication
62	KI Thierry	Radio Horizon FM
63	SAVADOGO Marie Joséphe	Ministère de la Promotion de la Femme
64	TAMBOURA Joséphine	Association des Femmes Elus du Burkina
65	COMPAORE/BONCOUNGOU Assétou	AMIFOB